
Mémoire

présenté pour l'obtention du Grade de

MASTER

« **Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation** »

Mention 2nd degré, Professeur des Lycées et Collèges, Histoire - Géographie

L'éducation à Sparte : questionnement sur la place de la famille au sein d'une *agôgè* façonnée pour la cité.

présenté par
PACHECO Mathieu

Sous la direction de :
MACKOWIAK Karine

Grade :
Maître de Conférences HdR en histoire grecques,
Université de Bourgogne Franche-Comté,
Docteur en Histoire des religions

Année universitaire 2017-2018

Remerciement :

Au terme de ce travail, je tiens d'abord à adresser toute ma gratitude à ma directrice de mémoire, Karine Mackowiak, pour sa disponibilité, ses conseils avisés, ses réponses à mes nombreuses questions et corrections, sans qui ce travail n'aurait pu être réalisé.

Je désire aussi remercier les professeurs de l'Université de Franche-Comté, sciences du langage, de l'homme et de la société, ainsi que les professeurs de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation, qui m'ont fourni les outils nécessaires à la réussite de mes études universitaires.

Table des matières

Introduction.....	5
Chapitre 1 : Réflexion sur les sources dont nous disposons pour une analyse de l'agôgè.....	7
1. Questionnement sur les sources et ses utilisations.....	7
2. Xénophon et <i>La République des Lacédémoniens</i>	8
3. Plutarque et la <i>Vie de Lycurgue</i>	9
4. Lycurgue.....	10
5. Une histoire continue ?	11
Chapitre 2 : L'agôgè dans la société spartiate : former une communauté de l'excellence.....	13
1. Les principes éducatifs.....	13
a. Les valeurs guerrières.....	13
b. La formation intellectuelle.....	16
2. Les rites de sélection d'une élite.....	18
a. Le vol organisé.....	18
b. La <i>cryptie</i>	20
3. L'agôgè : indispensable pour devenir citoyen.....	23
a. Devenir <i>homoioi</i>	23
b. Une éducation possible pour les inférieurs et les étrangers.....	24
Chapitre 3 : La primauté décisionnelle dans l'éducation par la cité sur l' <i>oikos</i> : quelle place pour la famille ?	27
1. Avant l'agôgè, la famille est soumise aux politiques eugénistes de la cité.	27
a. L'intervention pré-natale de la cité et la formation physique des femmes Spartiates.....	27
b. La naissance ou l'absence de choix des parents ?	29
c. Les premières années de la vie : l'enfance dans l' <i>oikos</i>	31
2. La vie communautaire en dehors de l' <i>oikos</i> : une désolidarisation familiale au profit de la cité ?.....	32
3. La pédérastie.....	35
4. Devenir <i>homoioi</i> : la sortie de l'agôgè et le retour dans la famille ?.....	37
Chapitre 4 : Vers une utilisation pédagogique.....	39
1. La cité de Sparte et son éducation : sa place dans les programmes scolaires du secondaire et les possibilités de mises en œuvre	39
a. Une cité absente des programmes.....	39

b. Sparte et son institution éducative : une mise en relation possible en Enseignement Morale et Civique (EMC).....	40
2. Quels outils peut-on utiliser en classe afin d'évoquer l'éducation spartiate ?	41
a. Les manuels scolaires.....	41
b. Les supports audiovisuels.....	43
c. La bande dessinée.....	46
Conclusion.....	48
Bibliographie:.....	50
1. Sources.....	50
2. Ouvrages généraux.....	50
3. Études	51
4. Sources numériques et pédagogiques.....	53
a. Bande dessinée.....	53
b. Bulletins Officiels.....	53
c. Filmographie.....	53
d. Interview.....	53
e. Manuels scolaires.....	53
f. Site internet.....	54
Annexe :	55

Introduction

« Sparte brille comme un éclair dans des ténèbres immenses »¹. Ainsi Robespierre caractérisa la cité des Spartiates en 1794 manifestant un grand enthousiasme à l'égard de la cité qui était censée rendre les hommes égaux. Dès le IV^e siècle av. J.-C., cette idéalisation institutionnelle et sociale de Sparte, appelée le « mirage spartiate »², est décrite par les auteurs anciens qui furent frappés par l'emprise de l'État sur le système éducatif spartiate³. Selon les Anciens, l'éducation de la jeunesse était à l'origine de la force de Sparte⁴.

Le terme *agôgè* (prononcé agogué), qui signifie la « conduite », désigne l'éducation à Sparte⁵. Ce terme remplace peu à peu dans les textes anciens celui de *paideia*, « éducation », au cours du III^e siècle av. J.-C.⁶. Malgré le risque d'un anachronisme linguistique, le vocable *agôgè* sera employé dans ce mémoire, et ce pour la période antérieure au III^e siècle av. J.-C. car il permet de désigner plus spécifiquement le système original spartiate de formation des jeunes. Au vu des sources dont nous disposons, nous porterons une attention toute particulière à l'*agôgè* de l'époque classique, à savoir au V^e et au IV^e av. J.-C.

L'éducation spartiate commence à l'âge de 7 ans et se poursuit jusqu'à 30 ans⁷. L'*agôgè* est conçue comme un processus de formation complète, calquée sur les impératifs militaires. Dans un système collectiviste, obligatoire et étatique⁸, elle est destinée à former les jeunes Spartiates à devenir des citoyens et des hoplites⁹. Cette éducation a frappé les auteurs anciens par l'emprise de l'état sur le système éducatif qui nulle part ne « commence si tôt et n'est si absolue qu'à Sparte »¹⁰.

Il existe différentes façons d'approcher l'*agôgè*. Dans ce mémoire, nous avons choisi de porter notre réflexion sur l'*agôgè* spartiate en lien avec la question d'histoire au concours externe du

1 ROBESPIERRE M., *Rapport fait au nom du comité de salut public, sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales*. Séance du 18 floréal l'an seconde de la République française, une et indivisible, Paris, Prévot libraire, 1831, p 2.

2 OLLIER F., *Le Mirage spartiate*, Paris, 1933.

3 LEGRAS B., *Éducation et culture dans le monde grec, VIII^e siècle av. J.-C. - IV^e siècle ap. J.-C.*, Armand Colin, Paris, 2002, p. 15.

4 CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Géographie, mythes et histoire*, Armand Colin, 2007, p. 114.

5 *Ibid.*, p 114.

6 *Ibid.*, p 114.

7 LÉVY E., *Sparte, histoire politique et sociale jusqu'à la conquête romaine*, Paris, éditions du Seuil « Points Histoire », 2003, p 55.

8 *Ibid.*, p. 52.

9 LEGRAS B., *Éducation...*, p. 15.

10 ROUSSEL P., *Sparte*, Éditions E. De Boccard, Paris, 1960, p. 60.

Capes d'histoire et de géographie concernant la session 2018, intitulée « Famille et société dans le monde grec et à Rome du Ve siècle av. J.-C. Au IIe siècle av. J.-C. ».

Afin de comprendre la place de la famille au sein du processus éducatif de l'*agôgè*, nous nous sommes demandé si il était possible de considérer l'éducation spartiate comme une forme de cellule sociale solidaire civique se substituant à la famille, ou si au contraire, l'*agôgè* était une institution complémentaire à la famille. De plus, le système éducatif particulier de Sparte n'est-il par un facteur de désolidarisation familiale au profit de la cité ? L'objectif eugénique de la cité de Sparte engendrerait-il une valorisation de l'État au détriment de la communauté familiale ? Peut-on considérer Sparte comme une communauté familiale ?

Malgré les nombreuses études historiques portant sur Sparte et l'originalité de son système éducatif¹¹, aucune certitude n'apparaît clairement quant à la place de la cellule familiale lors du processus éducatif de l'*agôgè*. Comme l'indique J. Christien et F. Ruzé, « nous manquons d'informations claires »¹². Cette étude a donc été réalisée afin d'apporter une contribution à la recherche historique par un ensemble de réflexions pour souligner le lien entre la famille et l'*agôgè*, et en vue de l'obtention du Master 2 Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF).

Afin de répondre à l'ensemble de ces interrogations, nous ferons dans un premier chapitre l'état des sources dont nous disposons pour cette étude. Les rares sources, dont la plupart sont anachroniques, invitent à les présenter afin d'en comprendre les apports et les limites. Nous verrons ensuite dans un second chapitre la place de l'*agôgè* dans la société spartiate, à travers le particularisme d'une éducation obligatoire, collective et organisée par la cité, imposée afin de prétendre au statut de citoyen – les citoyens à Sparte sont appelés les *homoioi*. Nous verrons ensuite, dans un troisième chapitre qu'il y a une primauté décisionnelle eugénique de l'État par rapport à la famille, qui implique une place particulière de la communauté familiale au sein de l'éducation. Enfin, nous verrons dans un dernier chapitre que ce sujet d'étude peut être envisagé dans le cadre d'une transmission d'un savoir raisonnée dans le cadre d'un enseignement dans le secondaire.

11 Voir la bibliographie et l'ensemble des ouvrages évoquant Sparte.

12 CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Géographie...*, p. 119.

Chapitre 1 : Réflexion sur les sources dont nous disposons pour une analyse de l'*agôgè*

Avant de porter précisément notre regard sur l'*agôgè* spartiate, un ensemble de réflexions doivent être préalablement introduites quant à la spécificité des sources dont nous disposons.

1. Questionnement sur les sources et ses utilisations

Pour étudier l'*agôgè*, nous disposons d'un ensemble de documents principalement littéraire. Nous avons quelques remarques d'auteurs antiques, comme Aristote¹³ et Platon¹⁴, mais les deux principales sources littéraires concernant l'éducation à Sparte sont Xénophon, *La République des Lacédémoniens* et Plutarque, *Vie de Lycurgue*. Cependant ces textes antiques posent divers problèmes qu'il nous faut évoquer au préalable de leurs utilisations.

Les textes anciens ne nous permettent pas de dater l'apparition de l'*agôgè*. Les historiens ne disposent pas de document sur l'éducation qui soit antérieur à l'époque classique. Avant le IV^e, les allusions à cette éducation sont rares. L'historien et géographe grec Hérodote (Ve siècle av. J.-C.), pourtant attiré par tout ce qui sort de l'ordinaire, ne mentionne aucunement l'éducation spartiate¹⁵. Il faudra attendre l'*Oraison funèbre* que Thucydide¹⁶ fait prononcer à Périclès pour que soit évoqué l'entraînement difficile des Spartiates dès leur jeunesse (*néoi*). Deux conceptions s'opposent alors, où l'une applique à cette période les informations de l'époque classique (Ve-IV^e siècles av. J.-C.¹⁷) qui paraissent les plus anciennes, et l'autre, plus prudente qui consiste à « avouer notre ignorance »¹⁸. Dans ce mémoire, nous travaillerons principalement sur l'*agôgè* à partir de l'époque classique, pour cause de manque de sources antérieures afin de ne pas développer des points invérifiables.

Cependant, l'utilisation de ces textes antiques nécessite l'intervention d'un traducteur en amont de son analyse par les historiens¹⁹. Depuis son écriture, un grand nombre de traductions ont été réalisées dans diverses langues et à diverses époques, impliquant des dissimilitudes dans leurs

13 ARISTOTE, *Politique*. VII 1324b7-9 ; VIII 1337a31-32 ; 1338b9-38 ; 1339a41-b4.

14 PLATON, *Protagoras*, 343a ; Lois 1, 633b-c ; Scholie à Platon, *Lois*, 1, 633b.

15 LÉVY E., *Sparte...*, p 52.

16 THUCYDIDE, *Œuvres...*, 2, 39.

17 BRUN P., *Le monde grec à l'époque classique, 500-323 av. J.-C.*, U:Histoire, 2016.

18 LÉVY E., *Sparte...*, p 51.

19 QUANTIN J-L., « Traduire Plutarque d'Amyot à Ricard », dans *Histoire, économie & société*, 1988, 7-2, p. 244.

traductions ainsi que sur leurs analyses. En langue française, nous pouvons citer pour Plutarque et sa *Vie de Lycurgue*, les traductions de D. Ricard de 1829²⁰, de A. Pierron en 1853²¹, de B. Latzarus en 1950²² et plus récemment celle de R. Flacelière de 1958²³. Dans ce mémoire, nous utiliserons la traduction de R. Flacelière aux éditions des Belles Lettres de 2003 pour plusieurs raisons : elle me fut conseillée par ma directrice de mémoire, Karine Mackowiak, pour sa disponibilité à la bibliothèque universitaire de Besançon ainsi que par son année de publication récente et la qualité de sa traduction; mais également par son utilisation par des historiens tels que E. Lévy²⁴ ou encore F. Ruzé²⁵. La même analyse et les mêmes raisons m'ont poussé à utiliser pour Xénophon et *La République des Lacédémoniens*, le texte et la traduction par F. Ollier au édition Bosc frères, M. et L. Riou de 1934.

2. Xénophon et *La République des Lacédémoniens*.

Pour l'époque classique, Xénophon représente la source essentielle avec *La République des Lacédémoniens*, daté de 387 av. J.-C.²⁶ où l'auteur dégage l'originalité et la force du système spartiate. Cependant, plusieurs faits doivent être pris en compte afin d'utiliser ce texte à bon escient. Xénophon n'est pas un Spartiate, mais un Athénien issu de « bonne famille »²⁷. Mais pour avoir séjourné à Sparte, il offre l'intérêt d'avoir bien connu les Spartiates et donne donc des renseignements sur les aspects de la vie à Sparte. Il fera également venir ses fils à Sparte pour y être élevés à la mode spartiate selon Plutarque²⁸. Xénophon semble cependant adhérer plus à une utopie qu'à la réalité en participant à créer une Sparte idéale. *La République des Lacédémoniens* « constitue un très vif éloge de Sparte et de ses institutions »²⁹. Il est, selon F. Ollier, une « sorte de tract »³⁰ voué à la propagande spartiate dans un contexte où son hégémonie fut menacée. Selon lui, les mécontentements à l'égard de Sparte n'ont cessé de croître suite à la guerre de Corinthe, et

20 RICARD D., *Plutarque, Les Vies des hommes illustres, Tome 2*, Paris, 1829.

21 PIERRON A., *Plutarque, Les Vies des hommes illustres. Tome troisième : Vie de Lycurgue*, Paris, Charpentier, 1853.

22 LATZARUS B., *Plutarque, Vies parallèles, Tome 1*, Classiques Garnier, 1950.

23 FLACELIÈRE R., *Plutarque, Vies, Tome 1*, Paris, Les belles lettres, 2003.

24 LÉVY E., *Sparte...*

25 CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Histoire, mythes et géographie*, Armand Colin, 2017.

26 MEULDER M., « La date et la cohérence de la République des Lacédémoniens de Xénophon », dans *L'antiquité Classique*, 1989, p. 71.

27 CHRISTIEN J., « Les temps d'une vie. Sparte, une société à classe d'âge », dans *Métis. Anthropologie des mondes grecs anciens*, 1997, 12, p 46.

28 PLUTARQUE, *Vie d'Agésilas*, 20.

29 OLLIER F., *Xénophon, La République des Lacédémoniens*, texte, traduction et commentaire, Paris, 1934, p. 13.

30 *Ibid.*, p. 21.

Xénophon aurait rédigé son opuscule afin de promouvoir la légitimité de l'hégémonie spartiate en traitant de l'éducation particulièrement dure des Spartiates.

Il convient pareillement de s'interroger sur la pertinence de l'utilisation d'un texte qui est un perpétuel éloge des Spartiates idéalisés. Comment nous est-il possible de discerner l'exagération de la réalité historique ? F. Ollier dans son commentaire sur Xénophon indique que « l'auteur de *La République des Lacédémoniens* n'invente jamais, et tout ce qu'il dit des institutions ou coutumes de Sparte exprime au moins partiellement la vérité »³¹. Il y a selon lui une part de vérité dans ces propos que l'historien avisé se doit de discerner afin de réaliser une étude historique de qualité et ne pas tout ramener au « mirage spartiate »³². *La République des Lacédémoniens* est un texte source, qui peut et doit être utilisé afin de réaliser une étude sur Sparte. Cependant, l'historien doit garder en mémoire le contexte de rédaction ainsi que la prise de position de l'auteur qui l'amène vraisemblablement à idéaliser certains aspects évoqués.

3. Plutarque et la *Vie de Lycurgue*.

La description la plus détaillée, concernant l'*agôgè*, se trouve surtout dans plusieurs chapitres de la *Vie de Lycurgue* (14-21) de Plutarque. Toutefois, ce dernier écrit au II^e siècle ap. J.-C. et donc bien longtemps après l'*agôgè* spartiate telle qu'elle est défini par Lycurgue selon ses propres récits. Ses écrits sont beaucoup discutés par le fait que Plutarque construit au II^e siècle une image légendaire de Sparte dans un discours plein de projections philosophiques. Mais si la réalité historique de ses écrits est parfois contestée, la rédaction de ceux-ci permettent de dégager un grand nombre d'informations une fois le style d'écriture philosophique décrypté. Il pourrait donc s'être laissé influencer par l'*agôgè* tardive, différente dans les faits de celle des anciens³³. Il est intéressant de voir la réception de l'Antiquité et la manière dont l'image non-objective de l'éducation spartiate était représentée, plusieurs siècles après. On notera également que Plutarque fut tributaire de ses sources, qui furent nombreuses. Néanmoins, une grande partie d'entre elles ont disparu, ce qui rend les écrits de Plutarque à la fois indispensables mais également incontrôlables³⁴. De plus, sans système historique clairement défini, ne comportant pas de guillemets, il n'apparaît pas toujours aisé de distinguer ce qui relève de lui ou d'un autre. De la même manière que Xénophon, Plutarque

31 *Ibid.*, p. 40.

32 OLLIER F., *Le Mirage...*

33 CHRISTIEN J., « Les temps... », p. 48.

34 *Ibid.*, p. 46.

apparaît, selon R. Flacelière, comme une source fondamentale car il est « en dépit de tant de jugements sévères, nullement un historien négligeable »³⁵.

4. Lycurgue

Les Spartiates attribuaient l'élaboration de toutes les institutions de la cité durant l'époque archaïque à un personnage semi-léendaire ; Lycurgue. Le premier à en parler est Hérodote, au Ve siècle av. J.-C., mais notre principale source le concernant provient de Plutarque sur sa *Vie*. C'est un personnage semi-léendaire pour Sparte, par la qualité de ses réformes et par son autorité qui auraient permis aux Spartiates de quitter la *kakonomia*, la « mauvaise gestion », pour connaître l'*eunomia*, « c'est-à-dire l'équilibre et l'équité dans les rapports humains, qu'ils soient politiques, sociaux ou économiques »³⁶. Il est l'instigateur des fondements politiques qui ont fait de Sparte une cité de l'excellence.

Cependant, Lycurgue est un personnage qui pose de multiples difficultés tant son authenticité est questionnée. Plutarque commence sa *Vie* par écrire : « Sur Lycurgue le législateur, on ne peut absolument rien dire qui ne soit douteux »³⁷. Il ne peut rien dire de certain, pas même affirmer l'époque à laquelle il vécut : au Xe, au IX ou au XVIIIe siècle av. J.-C.. Plutarque essaie de « mettre quelque ordre dans le détail des institutions de Lycurgue »³⁸. Il estime que « la *paideia* était l'œuvre la plus importante et la plus belle »³⁹ qu'il ait légiféré, aussi bien sur celle des filles que des garçons. La divinisation de Lycurgue suscite également le doute sur la réalité du personnage⁴⁰. Selon R. Flacelière⁴¹, l'œuvre et la personne de Lycurgue sont des « projections dans le passé d'institution et de faits beaucoup plus récents ». Cependant, pour M. Chrimes Atkinson⁴², Lycurgue aurait bel et bien existé, réformant l'État spartiate en 809 av. J.-C.. W. Den Boer⁴³ admet également l'historicité de Lycurgue, réformant Sparte au VIIIe siècle av. J.-C.

35 FLACELIÈRE R., Willem den Boer, *Laconian studies*, 1954, dans *Revue des Études Anciennes*. Tome 57, 1955, n°3-4, p 373.

36 CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Histoire...*, p 49.

37 PLUTARQUE, *Vie de Lycurgue*, 1, 1.

38 ROUSSEL P., *Sparte...*, p. 53.

39 PLUTARQUE, *Vie...*, 14, 1.

40 CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Géographie...*, p. 51.

41 FLACELIÈRE R. *Plutarque, Vies...*, p. 110.

42 CHRIMES-ATKINSON K., *Ancient Sparta*, Manchester, 1949, p 305-308.

43 FLACELIÈRE R.. « Den Boer W., *Laconian Studies*, 1954 », dans *Revue des Études Anciennes*, 57, 1955, n°3-4, p. 370.

Aujourd'hui, les historiens rejettent l'idée de l'attribution à un seul individu l'ensemble des réformes qui lui sont attribuées, qui ne peuvent être contemporaines l'une de l'autre. La figure même du législateur fut utilisée afin de réorganiser la société pour s'adapter aux menaces pesant sur ses conquêtes⁴⁴. D'abord présenté par V. Ehrenbert⁴⁵, puis par P. Roussel, une hypothèse proposée émet qu'« au VI^e siècle, l'éphore Chilon aurait mis sous le nom et le patronage d'un législateur du passé, Lycurgue, toute une série de réformes dont il est l'inspirateur et qui donnèrent à l'État spartiate la rigide armature que nous lui connaissons. »⁴⁶ L'utilisation de Lycurgue a permis de présenter des réformes et ainsi de les légitimer.

Suivant l'avis de la plupart des chercheurs, Lycurgue est un personnage complexe à la réalité historique douteuse. Cependant, l'attribution des institutions éducatives spartiates au législateur permet de comprendre la profondeur et l'importance de l'*agôgè* pour Sparte.

5. Une histoire continue ?

Une autre difficulté apparaît lorsque l'on veut tracer une histoire continue et uniforme de l'institution spartiate en question. L'historienne M.N. Kennel distingue deux périodes d'interruption concernant l'*agôgè*⁴⁷ : la première de 270-50 jusqu'à environ 226 av. J.-C., où Cléomène III, aidé du philosophe stoïcien Sphairos, aurait recréer une *agôgè* différente de l'originelle et la seconde, imposée par la domination de la ligue achéenne entre 188 et 144 av. J.-C. Pour la seconde, E. Lévy souligne que l'*agôgè* a probablement été rétablie dès -183 ou -179 par les Romains avant la visite de Paul-Émile à Sparte⁴⁸. L'interruption n'aurait alors duré que de 5 à 9 ans. L'*agôgè* a connu différentes interruptions qui ont modifié son contenu originel vers une atténuation globale de la rigueur des entraînements, mais contrairement à M.N. Kennel, F. Ruzé et J. Christien ne pensent pas que l'*agôgè* avait totalement disparu lors de ces événements⁴⁹. De plus, la lecture annuelle de la *Souda* de Dicéarque rappelle aux jeunes Spartiates accédant à la majorité, le modèle ancien qu'il faut absolument prendre comme exemple. S'il existe des « coupures » dans la continuité temporelle de l'institution spartiate de l'*agôgè*, il est indéniable qu'elle a évolué dans ses fondements et ses applications, mais également qu'il a subsisté une volonté de maintien, de conservation et de

44 CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Géographie...*, p. 51.

45 EHRENBERT V., *Neugründer des Staates*, München, 1925, p. 5-54

46 ROUSSEL P., *Sparte...*, p. 53.

47 KENNEL N.M., *The Gymnasium of Virtue. Education and Culture in Ancient Sparta*, The University of North Carolina Press, 1995, p. 9-14.

48 LÉVY E., *Sparte...*, p. 51.

49 RUZÉ F., CHRISTIEN J., *Sparte, Géographie...*, p. 115.

perpétuation du modèle des Anciens où la matrice spartiate qui fit la grandeur et la puissance de la cité d'antan continue d'être un idéal.

Comme le remarque J. Ducat, « en somme, nous disposons d'une succession de discours sur l'*agôgè* plutôt que d'une véritable documentation ». Cité glorifiée et admirée, « dans les années 330 et après, les Grecs ont tendance à oublier les faiblesses de la cité lacédémonienne au profit de son passé vigoureux et exemplaire qui s'enrichit à mesure qu'on le réinvente »⁵⁰.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 5.

Chapitre 2 : L'agôgè dans la société spartiate : former une communauté de l'excellence

Pour conserver à travers les générations les « qualités désormais considérées comme doriennes »⁵¹, les Spartiates ont développé des vertus eugéniques civiques idéalisées, centrées sur la communauté des citoyens. Cependant, cette volonté idyllique ne fut pas propre aux Spartiates. P. Roussel indique que dans la Grèce antique, chacun des minuscules États qui la composaient, nés dans la lutte et poursuivant son existence au milieu de constantes rivalités, tendaient à exiger de ses membres une extrême subordination à la communauté. Mais nulle part, la mainmise de l'État sur l'individu ne commence si tôt et n'est si absolue qu'à Sparte.

1. Les principes éducatifs

« L'éducation spartiate est surtout originale dans la mesure où il s'agit d'une éducation obligatoire, organisée par la cité et collective »⁵², écrit E. Lévy. Elle est originale parce qu'elle représente un cas unique dans la Grèce Antique. Elle présente des caractéristiques éducatives propre à la cité qui cherche à transmettre des valeurs à ses citoyens, centrées sur l'excellence militaire. P. Roussel écrit qu'il s'agit d'un « dressage commun imposé par les lois aux futurs citoyens⁵³ ». Ce « dressage » par la cité est destiné à façonner les futurs citoyens en leur inculquant un ensemble de valeurs guerrières et intellectuelles, afin de former une communauté de l'excellence.

a. Les valeurs guerrières

Aristote écrit que l'éducation spartiate était « ordonnée en vue de la guerre »⁵⁴. Tout le système éducatif spartiate avait été élaboré en vue de l'acquisition des vertus guerrières⁵⁵. Il s'agit de

51 ROUSSEL P. *Sparte...*, p. 59.

52 LÉVY E., *Sparte...*, p. 52.

53 ROUSSEL P. *Sparte...*, p. 60.

54 ARISTOTE, *Politique*, 7, 1324b7-9

55 ROUSSEL P. *Sparte...*, p. 63.

former de futurs hoplites, mais aussi de futurs citoyens⁵⁶, en éduquant les jeunes spartiates à la discipline, la vie à la dure et l'émulation⁵⁷.

La formation militaire et sportive se déroule au gymnase où les futurs hoplites apprennent à manier la lance, l'épée, le bouclier et à manœuvrer en phalange⁵⁸. Les mouvements d'ensembles étaient à la base de toute la tactique mais nécessitaient une rigoureuse discipline et une coordination collective militaire⁵⁹. La discipline et l'obéissance sont imposées par le *pédonome*, assisté de « porteurs de fouet », recrutés parmi les jeunes citoyens déjà adultes (*hèbontés*) »⁶⁰. A la tête d'une bande, ce *pédonome* leur donne des ordres et à la possibilité de leur infliger des punitions corporelles ainsi que de les priver de nourriture. Les jeunes Spartiates sont habitués, dès leur plus jeune âge, à obéir à celui « qui était le plus avisé et qui se montrait le plus acharné à la bataille »⁶¹, en d'autres termes et selon les critères pédagogiques spartiates, au meilleur. Selon Plutarque, « l'éducation était un entraînement à l'obéissance »⁶², encadrée par une discipline permanente et sans fin, engendrant une vie éreintante.

Selon E. Lévy, l'éducation du jeune Spartiate lui impose une « vie à la dure »⁶³, un ascétisme particulièrement rigoureux pour des enfants. Xénophon évoque celle-ci lorsqu'il critique la mollesse développée par les autres Grecs :

« Ceux des autres Grecs qui prétendent élever le mieux leurs fils, [...] ils amollissent les pieds des enfants par l'usage des chaussures, ils efféminent leur corps par des changements de vêtements ; pour la nourriture, ils la mesurent à la capacité de leur estomac. » 2, 1.

Au contraire, Sparte les « habitude à marcher sans chaussure et à jouer nus la plupart du temps »⁶⁴. Plutarque ajoute que :

« Lorsqu'ils avançaient en âge, on rendait plus dur leur entraînement : [...] Arrivés à la douzième année, ils vivaient dès lors sans tunique et ne recevaient qu'un manteau pour toute l'année. Ils étaient sales et ne

56 LEGRAS B., *Éducation...*, p. 22.

57 LÉVY E., *Sparte...*, p. 56.

58 LEGRAS B., *Éducation...*, p. 22.

59 ROUSSEL P. *Sparte...*, p. 63.

60 LÉVY E., *Sparte...*, p. 53.

61 PLUTARQUE, *Vie...*, 16, 8.

62 *Ibid.*, 16, 8

63 LÉVY E., *Sparte...*, p. 56.

64 PLUTARQUE, *Vie...*, 16, 1.

connaissaient ni bains ni frictions, sauf à certains jours de l'année, peu nombreux, où on leur permettait ces douceurs »⁶⁵.

Si l'on suit les écrits de Xénophon et de Plutarque, les enfants Spartiates reçoivent une formation continue, autant dans l'enceinte du gymnase que dans l'espace public, qui leur impose un cadre de vie très rude. Cette rigoureuse pédagogie doit permettre de former des futurs-soldats aguerris et aptes à affronter toutes les situations physiques sans avoir à en souffrir. Ils ne reçoivent qu'une maigre quantité de nourriture, afin d'être capable de « tenir plus longtemps avec la même ration »⁶⁶. Plus l'enfant grandit, plus il doit se montrer exemplaire. Xénophon insiste sur la bonne tenue (*aidôs*⁶⁷) que doit avoir l'adolescent afin de contrer une « extrême arrogance » qui est « naturelle à cet âge »⁶⁸. Le jeune Spartiate doit :

« Garder dans la rue les mains sous le manteau, et de s'avancer en silence, sans jamais jeter les yeux autour d'eux, mais en les tenant uniquement fixés sur le sol devant leurs pas »⁶⁹.

Cette silencieuse présence en public des jeunes aurait été instituée afin de leur inculquer la modestie⁷⁰. Par ce cadre de vie très austère, rigide et inclément imposé, l'adolescent devait s'endurcir, tant physiquement que moralement. Il n'a aucun loisir. C'est à cette période, que l'on va « exiger le maximum de leur corps et de leur esprit » afin qu'ils deviennent « responsable d'eux-mêmes »⁷¹. Par le silence exigé au sein de l'espace public, on pourrait supposer que l'enfant ne devait pas se faire remarquer. Cependant, l'*agôgè* devait lui permettre, peut-être paradoxalement de se distinguer.

L'émulation est une des valeurs inculquées chez les jeunes Spartiates. Celle-ci crée une rivalité permanente entre les jeunes enfants, notamment après l'adolescence, afin de devenir le meilleur. Xénophon insiste longuement sur celle-ci :

« Voyant donc que les peuples chez lesquels il existe le plus d'émulation ont les chœurs les plus dignes d'être écoutés et les combats gymniques les plus dignes d'être vus, il jugea que, s'il pouvait mettre les jeunes hommes aux prises pour rivaliser de valeur, ils atteindraient ainsi le plus haut degré de vertu.

65 *Ibid.*, 16, 11-12.

66 XÉNOPHON, *La République des Lacédémoniens*, 2, 5.

67 LÉVY E., *Sparte...*, p. 58.

68 XÉNOPHON, *La République...*, 3, 2.

69 *Ibid.*, 3, 4.

70 *Ibid.*, 3, 4.

71 CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Géographie...*, p. 117.

Parmi les jeunes gens les éphores en choisissent trois qui soient accomplis ; on les appelle les *hippagrètes*. Chacun d'eux inscrit sur une liste cent de ses compagnons, en faisant bien connaître les raisons pour lesquelles il préfère les uns et repousse les autres. Ceux donc qui n'obtiennent pas cet honneur sont désormais en guerre à la fois contre ceux qui les ont exclus et contre ceux qui ont été choisis à leur place, et c'est dès lors une surveillance mutuelle pour découvrir tout relâchement dans l'accomplissement de ce que l'on considère comme le bien »⁷².

Chacun des jeunes Spartiates aspirent à devenir un des trois *hippagrètes*, ou au moins faire partie des 300 *hippeis*, qui constituent la garde royale⁷³. C'est une sélection élitiste qui encourage le jeune à l'excellence. La concurrence doit encourager l'émulation guerrière. Xénophon qualifie cette rivalité de « la plus chère aux dieux et la plus utile à la cité », même si, du fait de cette compétition, « leur rivalité les entraîne à des pugilats partout où ils se rencontrent »⁷⁴. Néanmoins chaque citoyens présent pouvaient séparer les combattants. E. Lévy précise, cependant, que Xénophon n'a pas évoqué des affrontements qui sauraient être quotidiens sans susciter une véritable anarchie⁷⁵. Dans le cadre de la société spartiate guerrière idéale, l'émulation fut une des valeurs encouragée durant l'*agôgè*.

L'éducation spartiate doit former de futur soldat. Pour ce faire, et dans le but de créer les meilleurs guerriers, Sparte a mis en place un apprentissage militaire sans relâche reposant sur la discipline, la vie à la dure et l'émulation. Cependant, si Xénophon exalte l'ascétisme de l'*agôgè*, il se garde bien de préciser que les jeunes Spartiates avaient des domestiques à leurs dispositions, sauf au cours de la *cryptie*⁷⁶. Il reste néanmoins indéniable que l'*agôgè* fut éprouvante. Mais si la formation militaire tient une place majeure au sein de l'éducation spartiate, la formation intellectuelle n'en fut pas moins présente.

b. La formation intellectuelle

Selon P. Roussel, il n'y avait que peu de place pour la formation « proprement intellectuelle »⁷⁷ des jeunes Spartiates. Ils apprennent à lire et à écrire mais « leur étude des lettres

72 XÉNOPHON, *La République...*, 4, 2-4.

73 LÉVY E., *Sparte...*, p. 59.

74 XÉNOPHON, *La République...*, 4, 6.

75 LÉVY E., *Sparte...*, p. 59.

76 *Ibid.*, p. 57.

77 ROUSSEL P. *Sparte...*, p. 63.

se bornait au strict nécessaire »⁷⁸. Ils lisent Homère, les poètes Tyrtée ou Alcman⁷⁹. Concernant l'écriture, la cité de Sparte privilégie l'oral sur l'écriture⁸⁰ mais elle reste indispensable pour la correspondance de l'État dans le cadre de ses relations internationales. Cependant, il est interdit d'écrire les lois de la cité sur un support quelconque⁸¹. Néanmoins, on peut supposer que quelques grands principes de base ont pu être écrits, réglemant dans leurs grandes lignes les rapports politiques et sociaux⁸².

Plutarque écrit que les Spartiates apprennent surtout à s'exprimer en prononçant peu de mots, mais avec des paroles mordantes :

« On apprenait donc aux enfants à tenir des propos piquants, empreints cependant de grâce et donnant beaucoup à penser dans leur brièveté. [...] Dans une parole simple et courte, il [Lycurgue] voulut qu'on mît un sens riche et profond »⁸³.

Il ajoute également qu'il y avait une « aversion des Lacédémoniens pour les longs discours »⁸⁴. Cette aversion pour les longs discours privilégie la capacité à exprimer l'essentiel en peu de mots supposant une bonne formation intellectuelle⁸⁵. Cette capacité à synthétiser une pensée nécessite de prendre un temps de réflexion avant de prendre la parole. Si cela n'exige pas de savoir lire et écrire, cela suppose un véritable apprentissage du raisonnement et de la réflexion.

Cette manière de s'exprimer participe à la formation du citoyen qui devait s'exprimer dans les réunions des institutions délibératives comme l'assemblée du peuple, la *gérusie* ou encore les réunions des éphores⁸⁶. Il semble également que les discussions furent courantes lors des repas communs et dans les *leschai*, ces portiques ou galeries dédiés à la conversation⁸⁷.

Les étrangers ont été frappés par cette manière de s'exprimer, comme Platon :

78 PLUTARQUE, *Vie...*, 16, 10.

79 LEGRAS B., *Éducation...*, p. 21.

80 CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Géographie...*, p. 137.

81 LEGRAS B., *Éducation...*, p. 21.

82 CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Géographie...*, p. 140.

83 PLUTARQUE, *Vie...*, 19, 1-2.

84 *Ibid.*, 20, 1.

85 CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Géographie...*, p. 138.

86 LEGRAS B., *Éducation...*, p. 22.

87 CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Géographie...*, p. 138.

« S'il vous arrive de converser avec le plus ordinaire des Lacédémoniens, vous le trouvez souvent médiocre en ses propos ; puis, au cours de l'entretien, le voilà qui lance à l'improviste un mot frappant, bref et lourd de sens, comme un habile archer : l'interlocuteur n'a plus l'air que d'un enfant devant lui »⁸⁸.

Platon, plutôt laconophile, voulait défendre les qualités intellectuelles des Spartiates. Cette manière de s'exprimer se distinguait des autres cités, et l'art de la parole brève fut appelée laconisme⁸⁹. Cette forme d'expression donna son nom au laconisme littéraire⁹⁰.

La formation intellectuelle est présente dans l'*agôgè* spartiate. Les jeunes apprennent à parler avec peu de mots, mais de manière intelligente et raisonnée. Il y a une véritable formation rhétorique spartiate, supposant une société très soudée par le caractère oral de son enseignement. La préparation du futur soldat n'est pas uniquement militaire.

2. Les rites de sélection d'une élite

L'*agôgè* était une véritable « initiation tribale collective » selon l'expression d'A. Paradiso⁹¹, à savoir un ensemble de rites de passages qui « dressaient » le jeune enfant (puis l'adolescent) et le transformaient en adulte, afin de devenir un membre à part entière de la communauté sociale et ainsi faire partie des *homoioi*. C'est une succession de mises à l'épreuve qui permettent de forger et d'endurcir les jeunes.

Les passages d'un âge à l'autre, moments forts de la vie du jeune Spartiate, représentaient des étapes qui étaient l'occasion de tester les acquis de l'éducation, probablement marqués avec une solennité ritualisée⁹². Une fois atteint la puberté, vers 16 ans, le jeune enfant devient un adolescent, un *irène*⁹³. Le jeune enfant passe par des initiations successives prenant la forme d'épreuves d'endurance, marquées par des danses, mais l'une des épreuves étaient particulièrement connue : la lutte pour voler les fromages sur l'autel d'Artemis Orthia⁹⁴.

a. Le vol organisé

88 PLATON, *Protagoras*, 343a.

89 CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Géographie...*, p. 138.

90 ROUSSEL P. *Sparte...*, p. 64.

91 PARADISO A., « Le corps Spartiate », dans *Communications*, 61, 1996, p. 113.

92 CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Géographie...*, p. 117.

93 ROUSSEL P. *Sparte...*, p. 62.

94 *Ibid.*, p. 62.

Le vol de fromage sur l'autel d'Artemis Orthia fut probablement une vieille coutume modifiée pour s'inscrire dans la formation telle qu'elle avait évolué⁹⁵. Ce vol était à la fois un test des capacités acquises et un rite en l'honneur de la déesse des jeunes. Cependant, Xénophon développe assez longuement la question du vol :

« Il [Lycurgue] leur a permis, non pas de prendre sans peine ce qui leur manque, mais de dérober de quoi se défendre contre elle. Ce n'est pas – personne ne l'ignore, je pense – parce qu'il ne savait que leur donner à manger qu'il les a autorisés à se débrouiller ainsi pour leur nourriture. Mais il est clair que celui qui a l'intention de voler doit rester éveillé la nuit, et pendant le jour ruser et se poster en embuscade, et qu'il doit aussi disposer des guetteurs s'il veut s'emparer de quelque chose. Si donc Lycurgue a ainsi formé les enfants à tout cela, son but était évidemment de les rendre plus habiles à se procurer le nécessaire et plus propres à la guerre. On dira peut-être : « Pourquoi donc, s'il approuvait le vol, a-t-il voulu que l'on ne ménage pas les coups au voleur surpris ? » Je réponds à cela que tous les maîtres du monde corrigent aussi les mauvais élèves. C'est donc à cause de leur gaucherie à voler que les Spartiates punissent les enfants pris sur le fait. »⁹⁶.

Il évoque cette pratique comme un moyen autorisé pour les enfants de compléter des repas insuffisants. Lycurgue l'aurait permis afin de rendre les enfants « plus habiles à se procurer le nécessaire et plus propres à la guerre ». L'exercice n'est pas seulement présenté comme un acte de nécessité alimentaire mais également comme un entraînement militaire et guerrier, car les enfants doivent agir avec ruse et collectivement, par la présence des « guetteurs ». Il indique également que si l'enfant se faisait surprendre, il était frappé. L'exercice n'est pas un simple jeu mais un véritable exercice afin de parfaire son éducation militaire.

Cependant, Xénophon développe ce point comme s'il avait à défendre un usage quelque peu décrié par ses contemporains⁹⁷. Il est possible que l'auteur antique en ait exagéré la fréquence et que les vols seraient plutôt une coutume particulière. Il est probable que ces vols organisées soient plutôt des « rites aux racines très profondes »⁹⁸. Selon F. Ruzé et J. Christien, le vol de nourriture est autorisé pour les plus jeunes, ceux qui ne vont pas encore à la chasse et qui ne sont pas encore contributeurs au *syssition*. Il est réalisé en groupe, sous la surveillance des adultes, mimant ainsi les pratiques guerrières. Le vol n'était pas une pratique quotidienne mais un rite initiatique « avec

95 CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Géographie...*, p. 125.

96 XENOPHON, *La République...*, 2, 6-8.

97 LÉVY E. *Sparte...*, p. 57.

98 CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Géographie...*, p. 122.

ségrégation et inversion par rapport aux comportements adultes »⁹⁹. Il en fut de même pour les vols de fromages à l'autel d'Orthia.

Plutarque en évoquant le vol par les enfants à Sparte, conte une anecdote qui figure parmi les plus célèbres héritées de l'Antiquité¹⁰⁰.

« Les enfants qui volent se préoccupent tellement de ne pas être pris que l'un d'eux, qui avait dérobé un renardeau et le tenait caché sous son manteau, laissa, dit-on, la bête lui déchirer le ventre avec ses griffes et ses dents, et, pour n'être pas découvert en soutint la douleur jusqu'à en mourir »¹⁰¹.

Selon J. Ducat, le succès de cette anecdote tient moins au scénario qu'à l'image terrifiante qui la sous entend¹⁰². Xénophon montre ici la réussite de l'éducation laconienne, où l'enfant choisit l'honneur face au déshonneur de se faire prendre¹⁰³. Il montre également que le vol fournit l'occasion de soumettre le garçon à l'épreuve. L'enfant affronte l'épreuve jusqu'à la mort mais ne faillit jamais, même s'il est torturé par le renardeau qu'il a volé, symbole de la ruse. Mais cette histoire est une anecdote. Elle n'a aucune réalité historique mais a pour vocation d'apporter un élément supplémentaire accentuant la force de l'éducation spartiate.

Le vol est une pratique autorisée et ritualisée qui permet aux enfants de prouver leurs compétences. Mais avant de « compter parmi les hommes faits »¹⁰⁴, le jeune spartiate doit affronter l'une des épreuves les plus discutée : la *cryptie*¹⁰⁵.

b. La *cryptie*

La *cryptie* spartiate, qui provient de *kruptein* signifiant « cacher »¹⁰⁶, est un rite qui doit être mis en question¹⁰⁷ selon J-C. Couvenhes, de part le peu de sources qui l'évoquent, mais également par le fait que celles-ci s'avèrent parfois contradictoires. Selon lui, la *cryptie* fait l'objet d'une

99 *Ibid.*, p. 122.

100 DUCAT J. « L'enfant Spartiate et le renardeau », dans *Revue des Études Grecques*, tome 117, janvier-juin 2004, p. 125.

101 PLUTARQUE, *Vie...*, 18, 1.

102 DUCAT J. « L'enfant... », p. 126.

103 *Ibid.*, p. 139.

104 ROUSSEL P. *Sparte...*, p. 62.

105 Il est également possible de l'écrire *kryptie*.

106 LÉVY E. *Sparte...*, p. 64.

107 COUVENHES J-C., « Les *kryptoi* spartiates. », dans *Dialogues d'histoire ancienne. Supplément* n°11, 2014. Sparte hellénistique, IVe-IIIe siècles avant notre ère, Actes de la table ronde organisée à Paris les 6 et 7 avril 2012. p. 45.

abondante recherche historique depuis plus de cent cinquante ans, amenant des résultats très contrastées sur son interprétation suivant les historiens. « Certains commentateurs ont été jusqu'à douter de sa réalité historique »¹⁰⁸.

Historiographiquement, un premier courant d'étude, à partir de 1835 avec H. Koechly¹⁰⁹, fait des cryptes des soldats affectés à la défense du territoire¹¹⁰. Dans son article, J-C. Couvenhes range l'historien E. Lévy dans ce premier courant, qui en 1988¹¹¹ puis en 2003¹¹² évoque la fonction fondamentalement utilitaire de la *cryptie*. Selon lui, la *cryptie* concernerait un nombre restreint de Spartiates¹¹³. Il lui semble peu probable que toute une classe d'âge y ait été soumise à une époque où les Spartiates étaient encore nombreux. Si cela avait été le cas, on s'expliquerait mal le silence de Xénophon. De plus, seule une partie des *hébôntes* serait concernés, en raison de la difficulté du rite. Les cryptes doivent rester cachés durant un an, sans se faire voir, en dormant quand ils peuvent, le jour ou la nuit, sans chaussures, sans serviteurs, sans provisions¹¹⁴. Ceux qui se laissent voir sont châtiés. Les Spartiates qui réussissaient l'épreuve formaient des sortes de commandos chargés de missions spéciales de courte durée, comme l'élimination physique d'hilotes ou encore des missions de reconnaissance à la guerre l'élite. Ils sont appelés les *néoi*, probablement évoqué par Plutarque comme « ceux qui passaient pour les plus intelligents »¹¹⁵. Selon Edmond Lévy, la sélection puis l'utilisation des cryptes contre les hilotes est la seule explication qui lui permettrait de concilier les quatre textes qui évoquent cette institution¹¹⁶. Elle lui apparaît comme le « couronnement de l'éducation spartiate »¹¹⁷.

D'autres historiens, comme H. Jeanmaire en 1913¹¹⁸ ont fait de la *cryptie* un rite initiatique. Ce raisonnement vise à donner un sens à la chasse aux hilotes¹¹⁹, et l'historien y voit plutôt un rite d'initiation comparable à ceux existant dans les sociétés secrètes comme les hommes loups et les hommes-panthères de l'ouest africain. Il évoque aussi la possibilité de l'utilisation de la *cryptie* à des fins de « police politique », mais également comme corps d'éclaireurs ou d'auxiliaires de l'armée.

108 LEGRAS B., *Éducation...*, p. 24.

109 KOECHLY H., *Cryptia, De Lacedæmoniorum cryptia commentatio*, Leipzig, 1835.

110 COUVENHES J-C., « Les *kryptoi*... », p. 46.

111 LÉVY E., « La *Kryptie* et ses contradictions », dans *Ktéma* 13, 1988.

112 LÉVY E. *Sparte...*, p. 63-66.

113 *Ibid.*, p. 66.

114 PLATON, *Lois*, I, 633b-c ; Scholie à Platon, *Lois*, I, 633b

115 PLUTARQUE, *Vie...*, 28, 3.

116 PLATON, *Lois*, I, 633b-c ; Scholie à Platon, *Lois*, I, 633b ; PLUTARQUE, *Vie...*, 28, 1-7 ; HÉRAKLEIDES LEMBOS (fr. 373, 10 Dilts = Aristote, fragment 538 Rose).

117 LÉVY E. *Sparte...*, p. 66.

118 JEANMAIRE H., « La *cryptie* lacédémonienne », dans *Revue des Études Grecques*, tome 26, fascicule 117, 1913. pp. 121-150.

119 PLUTARQUE, *Vie...*, 28.

Dans les faits, le caractère originel de la *cryptie* se serait altéré dans le temps, afin de devenir un « organe quasi-officiel »¹²⁰ de l'État.

P. Vidal-Naquet s'appuya sur ces travaux afin de montrer en 1968¹²¹ que la *cryptie* n'est pas étrangère à la vie des hoplites, mais une « institution symétrique inverse de l'institution hoplitique »¹²². Jean Ducat ira plus loin en insistant sur un « mépris envers les hilotes »¹²³, où le meurtre était l'une des fins principales de l'initiation. Il voit la *cryptie* comme un élément du système initiatico-pédagogique spartiate. Les jeunes Spartiates qui ont subi la violence au cours de leur éducation deviennent à leur tour des « agents de la violence de l'État spartiate contre les Hilotes »¹²⁴. Le meurtre des Hilotes est une mise à mort symbolique, exprimant le mépris que leur portent les Spartiates, destiné à sélectionner une élite par la dureté de l'épreuve.

Pour J. Christien¹²⁵, la *cryptie* aurait été instituée après la perte de la Messénie (IVe siècle av. J.-C.). Elle évoque le fait que Xénophon ne mentionne jamais les cryptes, alors qu'il évoque longuement l'*agôgè*. Il mentionne en revanche les trois cents *hippeis*, les Trois-Cents, qui pourraient chez certains auteurs s'y apparenter : ils sont sélectionnés parmi les citoyens âgés entre 20 et 30 ans afin d'assurer des missions de police territoriale¹²⁶. Cependant, « les Trois Cents ne sont pas des cryptes »¹²⁷. De plus, elle évoque le fait que la source la plus ancienne évoquant la *cryptie* spartiate correspond aux *Lois* de Platon, rédigée peu avant 347¹²⁸. Il est donc probable que la *cryptie* ne remonte pas à Lycurgue mais soit une création plus récente, dont il est possible d'envisager la création au IVe siècle av. J.-C.. On peut cependant comprendre que l'institution fut attribué au légendaire législateur afin d'obtenir une plus grande légitimité institutionnelle.

La *cryptie*, élément complexe du système éducatif spartiate semble avec les recherches récentes être une adaptation d'éléments préexistants aux nécessités de l'heure avec l'utilisation d'un corps qui jouait le rôle à la fois de forces spéciales et de police secrète.

120 JEANMAIRE H., *Couroi et Courètes, Essai sur l'éducation spartiate et sur les rites d'adolescence dans l'antiquité hellénique*, Thèse Bibliothèque universitaire Lille Lille, 1939, p. 568.

121 VIDAL-NAQUET P., « Le chasseur noir et l'origine de l'éphébie athénienne », dans *Annales Économiques Sociétés Civilisations*, 23, 1968, p. 947-964.

122 COUVENHES J.-C., « Les *kryptoi*... », p. 48.

123 DUCAT J., « Le mépris des Hilotes », dans *Annales Économiques Sociétés Civilisations*, 29, 1975, p. 1451-1464.

124 LEGRAS B., « Violence ou douceur. Les normes éducatives dans les sociétés grecque et romaine », dans *Histoire de l'éducation*, ENS Éditions, n°118, avril-juin 2008, p. 11-34.

125 CHRISTIEN J., « Les temps... », p. 45-79.

126 JEANMAIRE H., *Couroi*..., p. 541-545.

127 COUVENHES J.-C., « Les *kryptoi*... », p. 66.

128 *Ibid.*, p. 67.

3. L'*agôgè* : indispensable pour devenir citoyen

Si, comme le pensait Aristote, l'homme est par nature « animal de cité », celui qui est sans cité étant « un monstre ou un dieu »¹²⁹, l'éducation de l'homme doit être en même temps éducation du citoyen. Afin d'avoir accès à la citoyenneté, trois conditions étaient nécessaires pour un Spartiate : une filiation paternelle citoyenne, le versement et sa quote-part aux repas collectifs (*syssities*) et la participation à l'*agôgè*¹³⁰.

a. Devenir *homoioi*

L'*agôgè* est indispensable à tout enfant spartiate pour entrer dans le corps civique de la cité et devenir citoyen de la cité de Sparte, les seuls à jouir de droits politiques dans l'État lacédémonien. Une fois accompli l'*agôgè*, le jeune pourra devenir l'un des citoyens de Sparte, appelés les *homoioi* (singulier : *homoios*), c'est-à-dire les Semblables¹³¹. B. Legras évoque également les termes de « Pairs » et d'« Égaux », mais E. Lévy¹³² précise que la traduction en « Égaux » correspondrait plutôt au terme *isoi*. De plus, il évoque la possibilité de parler de « Pairs », mais pour insister sur le caractère aristocratique de Sparte. Afin d'éviter d'employer des interprétations multiples et discutables sur le plan historique, nous nous borderons dans ce mémoire à utiliser les *homoioi* pour parler des Semblables afin d'être en accord avec le plus grand nombre d'historiens.

La fonction sociale et institutionnelle des *homoioi* est double : la guerre et la participation à la vie politique. Ils n'ont aucune activité agricole, artisanale ou commerciale, qu'ils laissent aux non-citoyens¹³³.

Xénophon précise que « ceux qui s'y soustrairaient n'auraient aucune part aux fonctions honorables »¹³⁴. Les adolescents qui ne suivraient pas l'*agôgè* ne pourraient ainsi devenir *homoioi*,

129 ARISTOTE, *Politique*, I, I, 14.

130 LEGRAS B., *Éducation...*, p. 16.

131 *Ibid.*, p. 16.

132 LÉVY E. *Sparte...*, p. 47.

133 LEGRAS B., *Éducation...*, p. 16.

134 XÉNOPHON, *La République...*, 3, 3.

mais uniquement des citoyens diminués, ne pouvant accéder ni aux corps d'élite (*hippeis*), ni aux magistratures de la cité¹³⁵.

Plutarque rejoint cette obligation en notant que « celui des citoyens qui ne supportait pas l'*agôgè* n'avait pas part aux droits civiques », ce que E. Lévy conclut comme une privation de la citoyenneté. Cette rétrogradation comporte une forme d'exclusion politique et sociale, entraîne l'atimie, défini par Aristote comme une « non-participation à la gestion de la polis »¹³⁶. L'atimie n'avait pas pour but d'éliminer physiquement le coupable, mais plutôt à le tuer symboliquement pour faire de lui un étranger au sein de la communauté qui le rejette¹³⁷.

L'*agôgè* est décrite comme indispensable pour devenir un citoyen de pleins droits dans la cité de Sparte. Elle est une étape obligatoire pour pouvoir prétendre au statut juridique qui permet l'obtention de droits civiques ; devenir un citoyen. « La fin de l'*agôgè* a pour but l'octroi de la citoyenneté et la fabrication (eugénique, ou au moins génétique) de corps égaux pour des citoyens semblables »¹³⁸. Mais si l'*agôgè* est obligatoire pour les fils de citoyens et de femmes spartiates, elle envisage également la possibilité d'échouer. L'enfant ne pourra devenir un citoyen de plein droit.

b. Une éducation possible pour les inférieurs et les étrangers

A partir du milieu du Ve siècle, certains groupes d'inférieurs et d'étrangers peuvent participer à l'*agôgè* : ce sont les *mothônés*, les *mothakés* et les *trophimoi*. Leurs intégrations s'expliquent par l'oliganthropie spartiate, c'est-à-dire par la diminution du nombre des *homoioi*¹³⁹. Leurs passages par l'*agôgè* permet à Sparte de renforcer son corps de bataille hoplitique. Mais cet accès à l'éducation spartiate ne leur ouvre pas automatiquement la citoyenneté.

Les *mothônés* sont de jeunes hilotes qui servent le fils du maître pendant son éducation. Ils sont « élevés à côté » et accompagnent le jeune Spartiate à la guerre et aux *syssities*¹⁴⁰. Ils sont affranchis à l'issue de leurs éducations. Néanmoins, ils devaient participer au *mothôn*, une vieille danse de marins, qui rappelait la condition inférieure des hilotes¹⁴¹.

135 LÉVY E. *Sparte...*, p. 52.

136 ARISTOTE, *Constitution d'Athènes*, 8, 5.

137 PARADISO A., « Le corps... », p. 116.

138 *Ibid.*, p. 119.

139 LEGRAS B., *Éducation...*, p. 17.

140 LÉVY E. *Sparte...*, p. 158.

141 *Ibid.*, p. 158.

Les *mothakés* sont initialement libres mais non citoyens¹⁴². Ce sont des fils de Spartiates qui ont perdu leurs citoyennetés par pauvreté ou du fait d'une naissance semi-servile (le père étant Spartiate et la mère hilote)¹⁴³. A l'inverse des *mothônés*, ils sont élevés avec les jeunes Spartiates et non à côté, les intégrant pleinement dans l'*agôgè*. Les *mothakés* sont patronnés par un citoyen riche, qui leur permet de devenir citoyen à l'issue de l'éducation si leurs protecteurs leur fournissent un *kléros* ou au moins des moyens de payer leurs parts aux *syssities*¹⁴⁴.

Selon N. Birgalias, il existe encore un débat sur l'interprétation exacte du contenu de ces catégories sociales, mais il constate que les *mothônés* et les *mothakés* étaient liées par un élément commun : « à savoir subsister et participer à l'éducation spartiate grâce aux dépenses de riches Égaux »¹⁴⁵.

Les *trophimoi* (« ceux qui ont été élevés ») étaient une catégorie d'individus qui participaient à l'*agôgè* mais qui ne pouvaient pas devenir citoyen¹⁴⁶ : ce sont des enfants soit de Périèques, soit d'étrangers, admirateurs ou protégés de Sparte¹⁴⁷. C'est le cas des fils de Xénophon, qui furent invités sur l'initiative du roi Agésilas,¹⁴⁸ s'expliquant par l'amitié entre ces deux hommes et par la laconophilie notoire de l'historien. Les *trophimoi* étaient élevés « comme s'ils étaient des enfants adoptifs au sein d'un *oikos* spartiate »¹⁴⁹

La participation à l'*agôgè* peut donc être un moyen pour des inférieurs d'accéder à la liberté, voire à la citoyenneté s'ils s'en trouvent dignes. L'éducation spartiate est un moyen de progresser dans la société¹⁵⁰. Elle est également possible pour des étrangers, comme ce fut le cas pour les fils de Xénophon. Par le patronage et le clientélisme, la cité de Sparte avait la possibilité de former des contingents militaires supplémentaires en cas de besoin.

Comme l'a écrit Condillac, philosophe et disciple d'Aristote, « Sparte était proprement un camp où les citoyens, abandonnant aux esclaves la culture des terres, s'exerçaient uniquement au

142 *Ibid.*, p. 158.

143 LEGRAS B., *Éducation...*, p. 17.

144 LÉVY E. *Sparte...*, p. 158.

145 BIRGALIAS N., « La cohésion sociale à Sparte au IV^e siècle », dans *Dialogues d'histoire ancienne. Supplément* n°11, 2014. Sparte hellénistique, IV^e-III^e siècles avant notre ère, Actes de la table ronde organisée à Paris les 6 et 7 avril 2012, p. 20.

146 *Ibid.*, p. 19.

147 LÉVY E. *Sparte...*, p. 159.

148 LEGRAS B., *Éducation...*, p. 17.

149 BIRGALIAS N., « La cohésion... », p. 20.

150 LÉVY E. *Sparte...*, p. 157.

métier des armes »¹⁵¹. Mais si l'éducation du jeune Spartiate est collective, obligatoire et organisée par la cité, il semble pertinent d'interroger la place de la famille au sein de cette *agôgè* et notamment son rapport à l'enfant.

151 CONDILLAC, *Histoire Ancienne, Oeuvres complètes, Tome 7*, Paris, Lecointe et Durey libraires, 1821, p 102.

Chapitre 3 : La primauté décisionnelle dans l'éducation par la cité sur l'*oikos* : quelle place pour la famille ?

L'*oikos* est un terme polysémique qui désigne à la fois le noyau familial et l'ensemble des proches¹⁵². C'est le terme le plus neutre pour désigner la famille. Cependant, la primauté décisionnelle dans l'*agôgè* à Sparte, qui se distingue fortement chez Plutarque, interroge le lien qui unit la famille et la cité. En effet l'intervention de l'État questionne la place de la famille non seulement auprès de l'enfant, mais également au sein de la cité.

1. Avant l'*agôgè*, la famille est soumise aux politiques eugénistes de la cité.

Selon F-X. Ajavon, spécialiste de l'eugénisme platonicien, « l'eugénisme est une théorie ou une pratique médico-sociale-bio-politique visant à améliorer l'homme en fonction d'une norme par une sélection positive (organisation autoritaire de la reproduction, des accouplements) ou négative (stérilisation des populations considérées comme inaptes à la reproduction) »¹⁵³. A Sparte, la programmation eugénique devait permettre de « produire des corps identiques »¹⁵⁴. Afin de parvenir à cet idéal, la cité a entrepris des mesures d'encadrement des familles et notamment sur ce qui entoure la naissance de futurs citoyens, dans le but essentiel d'éviter une prise en charge de l'individu par la communauté. Il n'est pas envisageable de laisser l'un des 9 000 lots de terre à un citoyen qui ne jouirait de l'ensemble de ses droits, sans pouvoir remplir ses devoirs¹⁵⁵. Notons également qu'un excès d'enfants risquait d'exclure la famille du cercle des *homoioi*, étant donné l'obligation d'être propriétaire foncier afin de faire partie des Spartiates¹⁵⁶. La production d'enfant ne devait pas défavoriser les familles, mais au contraire, servir au maintien de la suprématie des Spartiates.

a. L'intervention pré-natale de la cité et la formation physique des femmes Spartiates

L'avenir des futurs Spartiates préoccupe la cité avant même leur mise en fécondation. La

152 DAMET A., MOREAU P., *Famille...* p. 32.

153 AJAVON F-X., *L'Eugénisme de Platon*, Paris, 2002, p 70.

154 PARADISO A., « Le corps... », p. 113-124.

155 LÉVY E. *Sparte...*, p. 77.

156 CHRISTIEN J., « Les bâtards Spartiates », dans *Mélanges Pierre Lévêque*, Tome 7 : Anthropologie et société, Besançon : Université de Franche-Comté, 1993. p. 36.

mère de l'enfant, la femme de Sparte était soumise à des exercices physiques réguliers destinés à assurer une solide constitution au fœtus : la course, la lutte, le lancement du disque et le javelot¹⁵⁷.

« Il voulait que la semence de l'homme fortement enracinée dans des corps robustes poussât de plus beaux germes et qu'elles-mêmes fussent assez fortes pour supporter l'enfantement et lutter avec aisance et succès contre les douleurs de l'accouchement. »¹⁵⁸

Plutarque nous informe clairement que les Spartiates pensaient que les qualités « morales et physiques »¹⁵⁹, étaient transmises à l'enfant par la naissance. C'est pourquoi, dans le cadre de la politique eugéniste qui devait former la meilleure communauté, les femmes, autant que les hommes ciselaient leurs apparences par des exercices physiques, afin « d'assurer des corps et des caractères optimaux du côté maternel comme paternel ». C'est dans cette volonté de reproduction du meilleur corps civique possible qu'il faut comprendre les unions maritales polyandriques¹⁶⁰ à Sparte : les femmes avaient la possibilité d'avoir plusieurs partenaires masculins, avec l'accord de l'époux primaire, afin d'obtenir un enfant d'un Spartiate qu'il jugeait beau et bon. Cette union sexuelle prenait la forme d'un « emprunt d'utérus » et du « recours au sperme »¹⁶¹. Cela n'était pas considéré comme un acte d'adultère.

On constate donc une intervention de la cité à des fins eugéniques envers les mères bien avant la naissance de l'enfant, et même avant l'éventualité de sa conception par ses parents. Cette intervention de la cité pré-natale ne semble pas rentrer en contradiction avec la famille au sein de l'*oikos*. En effet, contrairement aux femmes grecques des autres cités, les femmes de Sparte étaient « éduquées par la cité, en plein air, au lieu d'être confinée à l'intérieur des maisons. De plus, elle ne filaient ni ne tissaient »¹⁶². Leur formation physique ne rentrait pas en contradiction avec le rôle qui leur était attribué au sein de leur *oikos*. Xénophon précise que « même des esclaves suffisaient pour confectionner des vêtements, et que le rôle essentiel des femmes libres consistait à enfanter »¹⁶³. Il est donc probable que cet entraînement et la portée eugénique de leurs objectifs ait été acceptés au sein des familles de Sparte et que le rôle économique des mères fut rempli par les esclaves.

157 PLUTARQUE, *Vie...*, 14, 3.

158 *Ibid.*, 14, 3.

159 DAMET A., MOREAU P., *Famille & Société, dans le monde grec et en Italie du Ve s. av. J.-C. Au IIe s. av. J.-C.*, Armand Colin, 2017, p. 248.

160 LEGRAS B., *Éducation...*, p. 36.

161 PERENDIS S., « Réflexions sur la polyandrie à Sparte dans l'Antiquité », dans *Revue historique de droit français et étranger*, 75, 1997, p. 7- 31.

162 CHRISTIEN J., « Les bâtards... », p. 34.

163 XENOPHON, *La République...*, 1, 3.

Malgré ces précautions prénatales, il fut possible que des enfants « malingres »¹⁶⁴ virent le jour. C'est par cette possibilité qu'il faut comprendre l'examen des nouveau-nés développé par Plutarque.

b. La naissance ou l'absence de choix des parents ?

Plutarque pour évoquer l'*agôgè*, commence en indiquant que « le père n'était pas maître d'élever son enfant »¹⁶⁵, alors que dans le reste de la Grèce, le père a le droit de vie et de mort en reconnaissant l'enfant à la naissance. Le père a la charge de l'éduquer, le plus souvent via une tierce personne. Dès l'instant où l'enfant vint à naître, le père devait porter l'enfant dans un lieu appelé *lesché*¹⁶⁶ où les anciens jugeraient son physique, et décideraient par la suite de le laisser vivre ou non. Selon Plutarque, c'est la cité, par le biais des anciens, qui accorde ou non la vie à l'enfant qui lui est présenté, sans consulter le père qui doit se soumettre à la décision des anciens.

P. Roussel s'y est interrogé et pose la question suivante : « L'État spartiate supprimait-il réellement le droit, partout reconnu au père de famille, de disposer de ses enfants ? »¹⁶⁷. Il affirme comme une « donnée certaine » que la « décision collective intervient pour régler le sort des nouveau-nés dans la cité de Sparte »¹⁶⁸. Il ne limite pas cet examen au premier né, mais il le restreint aux enfants mâles, « héritiers présomptifs du domaine et astreints aux obligations militaire »¹⁶⁹. En effet, Plutarque ne fait aucunement mention de cet examen pour les filles. Mais pour A. Damet, il est probable que celui-ci s'appliquait également aux filles, car les filles étaient élevées pour devenir de futures mères d'*homoioi*¹⁷⁰. L'examen eugénique, reposant non pas sur leur origine, mais sur leur métabolisme. Elle indique également que « tous les enfants, issus de mariage primaire comme ceux des unions secondaires, étaient examinés ». Au sein de la cité, tous ces enfants étaient examinés afin de former une communauté supérieure.

Par ce conseil des anciens, Sparte ne reconnaissait pas de rituel privé solennisant la reconnaissance de l'enfant par le père tandis que les parents athéniens avaient quelques jours pour décider du sort de leur nourrisson, avant la fête des Amphidromies¹⁷¹. L'autorité paternelle semble soumise à celle de la cité.

164 DAMET A., MOREAU P., *Famille...* p. 250.

165 PLUTARQUE, *Vie...*, 16, 1.

166 *Ibid.*, 16, 1.

167 ROUSSEL P. « L'exposition des enfants à Sparte », dans *Revue des Études Anciennes*. Tome 45, 1943, n°1-2. p. 6.

168 *Ibid.*, p. 15.

169 *Ibid.*, p. 15.

170 DAMET A., MOREAU P., *Famille...*, p. 251.

171 DASEN V., « Naissance et petite enfance dans le monde grec », dans *Thesaurus Cultus et Rituum Antiquorum* (*ThesCRA*), VI, 2011, p. 1-8.

« Si, au contraire, il était mal venu et difforme, ils l'envoyaient en un lieu appelé les Apothètes, qui était un précipice du Taygète. Ils jugeaient en effet, qu'il valait mieux pour lui-même et pour l'État ne pas le laisser vivre, du moment qu'il était mal doué dès sa naissance pour la santé et pour la force »¹⁷².

Si l'enfant est jugé physiquement faible, Plutarque évoque la pratique infanticide de l'exposition, dans une version plus radicale que dans les autres cités. Le texte ne laisse pas de doute quant à l'avenir du nourrisson : seul la mort l'attend. En cela diffère la pratique spartiate qui ne permettait pas à l'enfant de survivre contrairement à Athènes où les enfants non désirés ou indésirables étaient laissés dans des lieux de passage, leur permettant d'avoir une chance de survie s'ils étaient recueilli¹⁷³. Mais peut-on encore parler d'exposition si l'enfant n'a aucune chance de survie ? B. Saint-Hilaire, dans une note à la *Politique* d'Aristote, écrivait : « l'exposition, c'est le dépôt de l'enfant dans un lieu où il peut être recueilli ; l'abandon est le délaissement dans un lieu où il doit mourir »¹⁷⁴. Nous conviendrons au vu de la pratique radicale des Spartiates concernant l'infanticide des enfants qu'il nous semble plus pertinent d'évoquer un abandon, afin de distinguer la pratique radicale de celle des autres cités grecques. Nous pouvons ajouter que l'abandon ne se fait pas sur l'initiative du père de famille, mais par l'État via les anciens. Il y a donc un abandon par l'État et non pas émanant du cercle familial.

Cependant, cet aspect est aujourd'hui remis en question par les récentes découvertes archéologiques de T. Pitsios, anthropologue de la faculté de médecine d'Athènes, qui fait le constat en 2007 de l'absence d'ossements humains dans le gouffre des Apothètes, inférieurs à 18 ans¹⁷⁵ : « Il y a encore des ossements mais aucun de nouveau-né, selon les coupes que nous avons réalisées jusqu'au fond du gouffre » situé sur les contreforts du mont Taygète, près de l'actuelle Sparte (Péloponnèse). [...] Il s'agit sans doute d'un mythe, les sources antiques sur cette prétendue pratique sont d'ailleurs rares, tardives et imprécises », a ajouté T. Pitsios. Selon l'anthropologue, les ossements étudiés jusque-là, datant des VI-Ve siècles et appartenant à 46 hommes, confirment par contre les sources antiques selon lesquelles Sparte jetaient aux Apothètes prisonniers, traîtres ou criminels. Plutarque qui rédige son œuvre tardivement fut sans doute dépendant de ses représentations et de son admiration pour la Sparte d'antan, déformant ainsi la réalité historique. On ne peut cependant ignorer Plutarque et les informations qu'il nous fournit. Il est concevable et probable que les Spartiates pratiquaient l'exposition, voire l'abandon à l'image des autres cités Grecques de la même époque.

172 PLUTARQUE, *Vie...*, 16, 2.

173 DAMET A., MOREAU P., *Famille...*, p. 250.

174 SAINT-HILAIRE B., *Aristote, Politique*, 4, 19, 10.

175 Radio-Canada, *Archéologie : Pas d'infanticide chez les Spartiates*, 12 décembre 2007.

Le récit de Plutarque nous permet malgré tout de supposer une primauté décisionnelle sur les nouveau-nés par la cité, au détriment de celle du père et de la cellule familiale. Dans la Sparte antique, l'avenir des enfants relève d'un « intérêt supérieur à celui de la famille »¹⁷⁶ par son entrée au sein de la communauté des *homoioi* et par ses actions en faveur de la défense de la cité. La cité s'idéalise comme une grande famille organisée autour de valeurs d'excellence, lui permettant de s'apparenter à un *genos*, une « race » distinguée par la noble naissance, l'*eugeneia*¹⁷⁷.

c. Les premières années de la vie : l'enfance dans l'*oikos*.

L'enfant spartiate demeure ensuite, jusqu'à l'âge de 7 ans dans sa famille¹⁷⁸. Pour B. Legras, la famille est le lieu d'une « première éducation », même si elle n'est pas considérée comme une institution éducative, au sens juridique. Plutarque évoque le rôle des nourrices lacédémoniennes (sans doute des *périèques*) qui les :

« habitaient à n'être point difficiles ni délicats sur la nourriture, à ne pas s'effrayer des ténèbres, à ne pas craindre la solitude, à s'abstenir des caprices vulgaires, des larmes, et des cris. C'est pour cela que certains étrangers achetaient des nourrices lacédémoniennes pour leurs enfants »¹⁷⁹.

La vie de l'enfant est prise en charge par les nourrices¹⁸⁰. Le fait que Plutarque évoque une « habitude » qui serait transmise à l'enfant par les nourrices, laisse supposer que celles-ci ne sont pas uniquement des nourrices allaitantes qui interviennent au moment du sevrage. Mais elles sont des nourrices éducatives (« nourrices sèches »)¹⁸¹ qui aident l'enfant à grandir. Elles sont actrices de l'éducation de l'enfant afin de forger le caractère du jeune dans un objectif eugénique. Mais la nourrice peut-elle être considérée comme faisant partie de la famille, au sein de l'*oikos* ? Par sa présence au sein de la communauté domestique, et suivant la précédente définition d'A. Damet, elle peut l'être. En supposant son appartenance au sein de la résidence et de l'*oikos*, la nourrice éduque le jeune enfant dans la cellule familiale. Cependant, si l'État semble en retrait durant ces premières années de la vie du Spartiate, il apparaît peu envisageable que les valeurs éducatives basiques diffèrent, tant l'excellence fut ancrée dans les mentalités.

176 ROUSSEL P., « L'exposition... », p. 17.

177 DAMET A., MOREAU P., *Famille...*, p. 37.

178 LEGRAS B., *Éducation...*, p. 20.

179 PLUTARQUE, *Vie...*, 16, 4-5.

180 LEGRAS B., « Violence... », p. 11-34.

181 DAMET A., MOREAU P., *Famille...*, p. 92.

Concernant la place de la mère et du père dans ces premières années, Xénophon et Plutarque restent muets. L'absence même de mention laisse supposer que la relation entre l'enfant et ses parents n'avait rien d'exceptionnelle. Dans leurs éloges à la cité de Sparte, les deux auteurs auraient probablement évoqué cette première période de la vie de l'enfant si celle-ci avait revêtu un caractère original. Cette omission permet de supposer que l'enfant grandissait au sein de la résidence familiale de manière similaire aux autres enfants Grecs. Cependant, d'après les écrits antiques, l'enfant semble avoir peu de relation avec son père, qui vit en communauté, avec l'ensemble des autres *homoioi*¹⁸².

L'enfance du jeune Spartiate se déroule au sein de la cellule familiale. Il grandit et assimile des valeurs eugéniques, destinées à faire de lui un jeune fort et non craintif. D'une certaine manière, même si cela ne se déroule pas dans l'espace public de la cité, les premières années de la vie du jeune Spartiate sont envisagées comme une pré-formation à l'*agôgè*.

2. La vie communautaire en dehors de l'*oikos* : une désolidarisation familiale au profit de la cité ?

Lorsque l'enfant atteint l'âge de 7 ans et qu'il entre dans l'*agôgè*, P. Roussel écrit que « les liens qui l'unissaient à sa famille sont, sinon rompus, du moins singulièrement relâchés¹⁸³ ». L'enfant vit alors en communauté auprès d'autres enfants participant à l'*agôgè*. Mais quels sont les liens qu'il entretient avec la cellule familiale de l'*oikos* ? Est-ce qu'il se désolidarise au profit de la cité ?

« Ils couchaient ensemble par bandes et par troupes sur des sortes de paillasses qu'ils s'étaient confectionnées eux-mêmes avec des roseaux poussés au bord de l'Eurotas, qu'ils avaient cassés près du bout sans l'aide du fer, avec leurs mains »¹⁸⁴.

Selon Plutarque, les enfants ne dormaient pas dans la demeure familiale. Ils sont absents de jour comme de nuit de l'*oikos*. Le non de retour auprès de la cellule familiale pour l'enfant peut être

182 PLUTARQUE, *Vie...*, 10, 1.

183 ROUSSEL P., *Sparte...*, p. 60.

184 PLUTARQUE, *Vie...*, 16, 13.

considérée comme désolidarisant envers ses proches de sang. Néanmoins, l'enfant paraît continuer à être en relation avec son père via les repas communs.

L'enfant, l'adolescent et le jeune adulte mangent hors de la résidence familiale. Xénophon vante les « bons résultats de la coutume de manger hors de chez soi »¹⁸⁵ lors des *syssities*¹⁸⁶, les repas collectifs quotidiens. Cette pratique du repas commun n'est pas propre à Sparte, mais comme l'a montré P. Schmitt-Pantel, ces banquets d'hommes se sont transformés en un mess quotidien et obligatoire, sauf exception¹⁸⁷. On peut supposer que le père de l'enfant, au même titre que les autres citoyens, devait s'y trouver.

Ces repas sont des lieux d'éducatons pour les jeunes enfants, qui peuvent y assister et écouter les « belles actions accomplies par les citoyens »¹⁸⁸, mais doivent uniquement « se contenter de les entendre répondre aux questions qui leur sont posées »¹⁸⁹. La participation est obligatoire pour faire partie des *homoioi* et l'on y est admis à partir de 20 ans¹⁹⁰.

Xénophon exalte également les *syssities* qui nécessitent d'y être raisonnable, car l'ivresse empêche de retrouver son chemin une fois le festin terminé. Il n'est pas envisageable de dormir sur place et le fait de rentrer la nuit favorise l'habitude des ténèbres, car il est interdit « tant que l'on fait partie de l'armée, de s'éclairer en chemin »¹⁹¹. Chaque instant semble l'occasion d'un exercice militaire. Ainsi, jusqu'à trente ans, le jeune guerrier connaît certaines restrictions : même si celui-ci est marié, il continue à vivre en communauté ; l'accès à l'agora lui est interdit et tant que dure la formation militaire, il n'est pas assuré qu'il jouisse de la plénitude des droits politiques¹⁹². L'échec ne doit apporter aucune gloire, ni récompense.

En dehors de l'*oikos*, au sein de l'espace public de la cité, l'enfant est sous l'autorité du *pédonome*¹⁹³. Cependant, il n'est pas le seul à pouvoir intervenir auprès du jeune afin de le former. Si l'on suit les écrits de Plutarque¹⁹⁴, il semble que l'*agôgè* est suivi dès le début par les anciens de la cité qui veillent et assistent à leur éducation, intervenant parfois dans le but de les juger : « Les

185 XENOPHON, *La République...*, 5, 7.

186 LÉVY E. *Sparte...*, p. 67.

187 SCHMITT-PANTEL P., *La Cité au banquet : histoire des repas publics dans les cités grecques*, Paris, 1992, p. 62-76.

188 XENOPHON, *La République...*, 5, 6.

189 *Ibid.*, 3, 5.

190 LÉVY E. *Sparte...*, p. 69.

191 XENOPHON, *La République...*, 5, 7.

192 ROUSSEL P., *Sparte...*, p. 64.

193 LÉVY E. *Sparte...*, p. 53.

194 PLUTARQUE, *Vie de Lycurgue*.

aînés surveillaient leurs jeux et suscitaient souvent entre eux des querelles et des luttes »¹⁹⁵. Cet encadrement s'intensifie avec l'âge, car à douze ans :

« Les aînés, de leur côté, les surveillaient davantage, se rendaient souvent dans les gymnases et assistaient à leurs luttes et aux échanges de railleries qu'ils s'adressaient entre eux. Et loin de n'exercer qu'un contrôle superficiel, ils se regardaient tous en quelque manière comme les pères, les surveillants et les chefs de tous les jeunes »¹⁹⁶.

Le jeune Spartiate était continuellement surveillé et jugé par la communauté des citoyens. En utilisant le terme d'« aîné », Plutarque insiste sur la responsabilité et le rôle joué par les anciens dans l'éducation. L'ensemble des aînés étaient en quelques sortes les éducateurs de ces enfants de part leurs interventions qui devaient transmettre les valeurs de la cité. On peut également penser que la possibilité de se mêler à l'*agôgè* ne se limitait pas uniquement aux aînés mais à l'ensemble des citoyens spartiates :

« Il n'y avait pas un seul instant ni un seul endroit où le jeune homme qui commettait une faute ne trouvât un aîné pour le réprimander et le punir »¹⁹⁷.

Il y a selon les écrits de Plutarque un contrôle de la cité dans l'*agôgè*, qui intervient auprès des enfants dans l'espace public. Si l'on considère le gymnase ou encore leur dortoir comme intégrant l'espace public, il serait intéressant d'interroger l'existence d'un espace privé au moment de l'*agôgè*. Ce contrôle par la cité intègre cependant la figure paternel du jeune enfant. Celui-ci, en dehors de l'espace privée familiale, avait vraisemblablement la possibilité de veiller sur son enfant, de la même manière que l'ensemble des citoyens. Selon Xénophon :

« Dans les autres cités, chacun se borne à gouverner ses enfants, ses serviteurs et ses biens. Lycurgue, désirant arranger les choses de manière que, sans se faire aucun tort, les citoyens pussent tirer avantage les uns des autres, a permis à chacun de gouverner pareillement ses propres enfants et ceux d'autrui »¹⁹⁸.

Il y a une dimension publique de l'éducation, ou la communauté prend le pas sur l'*oikos*, la cellule familiale traditionnelle. Xénophon oppose cette formation à l'éducation privée existant dans le reste de la Grèce. Chacun doit pouvoir tirer avantage des autres, avec ou sans lien de sang.

195 *Ibid.*, 16, 9.

196 *Ibid.*, 17, 1.

197 *Ibid.*, 17, 1.

198 XENOPHON, *La République...*, 4, 1.

L'individualisme doit laisser la place au communautarisme. De plus, Plutarque évoque une séparation complète avec le milieu familiale de l'enfant imposée par l'*agôgè* :

« Personne n'était libre de vivre à sa guise. La ville était comme un camp où ils menaient un genre de vie fixé par la loi en s'employant au service de l'État. Ils étaient entièrement convaincus qu'ils appartenaient non pas à eux-mêmes, mais à la patrie »¹⁹⁹.

Selon l'auteur antique, les Spartiates sont de vigoureux patriotes. L'appartenance à la patrie se fait, selon lui, par une séparation avec sa famille originelle, toutefois, cette scission est absente des écrits de Xénophon²⁰⁰. Bien que la formation se durcisse en grandissant, avec la présence de rite comme la *cryptie*, il semble peu probable que les enfants aient vécu hors de la ville, « dans le dénuement et l'isolement »²⁰¹. Ce principe entre en opposition avec la volonté de Sparte d'une prise de modèle chez les aînés, par les jeunes Spartiates.

Toutefois, une pratique a pu interférer dans les relations entre l'enfant et ses parents au sein de son éducation, la pédérastie.

3. La pédérastie

Le modèle de vie collective des jeunes Spartiates leur permet d'acquérir des liens en dehors des simples solidarités familiales. A Sparte, les liens ne sont pas uniquement entre enfants du même âge, « horizontaux », mais également avec des Spartiates plus âgés, « verticaux », créant ainsi une solidarité par une pédérastie éducative²⁰². La relation pédérastique unissait deux hommes d'âges et de statuts différents : le plus jeune (entre 12 et 20 ans) est l'*éromène*, « celui qui est aimé », et le plus âgé (entre 20 et 30 ans) est nommé *éraste*, « celui qui aime »²⁰³. Selon N. Cartelet, le jeune homme cesse d'être un *éromène* dès lors que sa barbe avait poussé et l'*éraste* qui est jugé trop âgé par la communauté était mal vu.

199 PLUTARQUE, *Vie...*, 24, 1.

200 CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Géographie...*, p. 119.

201 *Ibid.*, p. 119.

202 CARTLEDGE P., « The Politics of Spartan pederasty », dans *Proceedings of the Cambridge Philological Society*, 207, 1981, p. 17-36.

203 CARTELET N., *Aux origines de la Pédérastie, petites et grandes histoire homosexuelles de l'antiquité grecque*, La Musardine, 2016.

« Lorsque quelqu'un, étant lui-même un homme de bien, s'efforçait, dans son admiration pour l'âme d'un enfant, d'en faire un ami sans défaut et de vivre en sa compagnie, il le louait et regardait cela comme la plus belle forme d'éducation. Mais à tout désir qui s'adressait visiblement au corps d'un enfant il a attaché une grande honte ; aussi, grâce à lui, à Lacédémone, les amoureux ne s'abstiennent pas moins de plaisir sensuels avec leurs aimés que les parents ne le font avec leurs enfants, les frères et leurs frères. » (Xénophon, 2, 13)

La pédérastie est présentée comme un outil d'éducation par Xénophon, laissé à la libre initiative d'un adulte sensible à la « qualité de l'âme » d'un enfant avec lequel il fait ami et éventuellement cohabite. Si l'auteur antique affirme que les relations sont de nature paternelle ou fraternelle, jamais sexuelle, il est probable que, dès l'antiquité, on a sur-interprété les pratiques spartiates²⁰⁴. Ces relations pédérastiques jouaient un rôle éducatif important en incitant l'*éromène* et l'*éraste* à se distinguer²⁰⁵. L'un comme l'autre étaient liés, s'encourageant à devenir les meilleurs possibles. Mais ces relations se subsistaient quelque peu au modèle parental, c'est pourquoi elles étaient favorisées et contrôlées par la cité. L'adolescent puise une référence hors du giron familiale, quitte à y revenir lorsque cela se passe mal ou quand il a mûri²⁰⁶. La pédérastie est donc un modèle éducatif engagé au sein de la communauté des citoyens, hors de la cellule familiale. Ce lien qui unit un jeune enfant avec un citoyen spartiate est un devoir civique²⁰⁷ imposé par la cité. Mais cette ouverture vers l'extérieur n'est pas le signe d'une volonté de « casser » la famille, mais plutôt, pour J. Christien et F. Ruzé, une « marque d'intelligence pédagogique de ce système spartiate »²⁰⁸.

L'éducation se fait selon des modèles qui répondent au besoin de former des citoyens unis. On forme le jeune Spartiate à imiter les modèles que sont (ou doivent être) les aînés et on utilise le rapprochement avec un homme plus âgé comme un outil d'éducation. Il y a une « bisexualité vécue dans les limites des rôles éducateur/éduqué »²⁰⁹. Cependant, une fois le jeune enfant devenu adulte, cette relation se dissipe. Ces pratiques pédérastiques ne doivent pas concurrencer et nuire au lien matrimonial qui unit un homme et une femme.

204 CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Géographie...*, p. 120.

205 LÉVY E. *Sparte...*, p. 62.

206 CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Géographie...*, p. 121.

207 LÉVY E. *Sparte...*, p. 62.

208 CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Géographie...*, p. 121.

209 DAMET A., MOREAU P., *Famille...*, p. 118.

4. Devenir *homoioi* : la sortie de l'*agôgè* et le retour dans la famille ?

« La fin de l'*agôgè* signifie pour le jeune adulte spartiate le début d'une nouvelle période de sa vie, mais celle-ci reste contrôlée par l'État »²¹⁰. Cette nouvelle période de sa vie commence à environ 30 ans. Celui qui a passé avec succès l'ensemble des rites, des épreuves et répondu à l'ensemble des critères eugéniques de l'État devient un *éphèbe*, un citoyen soldat²¹¹. Il n'y avait plus d'épreuves d'endurances, plus de modifications de son intégrité physique car le corps du citoyen était à Sparte, « intouchable » et personne ne pouvait le frapper ou le fouetter²¹². Cependant, il poursuivait son entraînement physique. Thucydide dans son récit sur l'éducation spartiate évoque un entraînement perpétuel, à jamais à la recherche de l'émulation²¹³.

P. Roussel écrit que « la vie familiale ne commence qu'après trente ans, contrariée encore par la coutume des repas publics »²¹⁴. Une fois sortie de l'*agôgè*, devenu un citoyen de plein droit, détenteur d'un lot de terre, le Spartiate pouvait enfin demeurer dans sa résidence. Depuis son entrée dans l'*agôgè*, c'est la première fois que le jeune citoyen retrouve une vie privée. Il semble avoir un retour dans la cellule familiale. « Une fois qu'ils avaient franchi le seuil de leur cour, la vie privée, la vie familiale aurait commencé pour eux »²¹⁵. Mais l'État continue d'avoir un contrôle sur ces citoyens, et contrairement à D. d'Halicarnasse qui prétend que l'État n'avait nul souci de ce qui se faisait dans les maisons, les nombreuses réglementations institutionnelles intervenant dans l'*oikos* prouvent le contraire. De plus, par la participation aux repas publics selon P. Roussel, le citoyen continue de partager de manière obligatoire une solidarité communautaire. Il continue d'entretenir un acte social de cohésion au sein du groupe dominant. Contrairement à la vie familiale qui est mise en retrait avec l'*agôgè*, la solidarité étatique est à tout âge du Spartiate entretenue.

P. Roussel conclut que « la Sparte antique n'a ignoré ni la famille ni la vie privée ; mais il est incontestable que les institutions spartiates ne tendaient guère à renforcer la famille ni à développer la vie privée »²¹⁶. En effet, la cité de Sparte a durement encadré la vie de ces citoyens et ceux qui le deviendraient, dans le but de former une communauté de l'excellence. Sa politique eugénique, d'émulation, guerrière et militaire en a fait une cité ne laissant idéologiquement que peu de place à

210 LEGRAS B., *Éducation...*, p. 15.

211 XENOPHON, *La République des Lacédémoniens*, 4, 7.

212 PARADISO A., « Le corps... », p. 114.

213 THUCYDIDE, *Œuvres*, tome 2, 39.

214 ROUSSEL P., *Sparte...*, p. 64.

215 *Ibid.*, p. 66.

216 *Ibid.*, p. 66.

la cellule familiale. « Sparte apparaît donc comme le type d'une cité où les groupements familiaux n'ont eu qu'une importance secondaire »²¹⁷.

Cependant celle-ci était bien présente et indissociable de celle de la cité. Il semble qu'il y ait eu une sorte de fusion entre les valeurs étatiques de solidarités et familiales, tendant à créer au sein de la cité une immense famille au sein de *homoioi*. La famille en tant qu'« ensemble d'individus liés par le mariage, la filiation, la consanguinité ou l'alliance, et par une résidence commune »²¹⁸ reste le premier réseau sanguin chez les Spartiates. Par la mise en place d'une institution éducative étatique, Sparte a cherché à rapprocher et combiner la famille et la cité. L'éducation est une institution actrice de ce mélange. L'enceinte de la cité se rapproche de celle de l'*oikos*. Il semble que les auteurs antiques ont représenté la patrie comme un père et les citoyens comme ses enfants, qu'elle doit élever afin de devenir les meilleurs possible.

²¹⁷ *Ibid.*, p. 69.

²¹⁸ DAMET A., MOREAU P., *Famille...*, p. 14.

Chapitre 4 : Vers une utilisation pédagogique

La particularité de la cité de Sparte où nulle part ailleurs, dans le monde Grec antique, la population est mobilisée au service de la guerre peut faire l'objet d'une utilisation pédagogique intéressante et originale auprès des élèves lors d'un enseignement au collège et au lycée.

1. La cité de Sparte et son éducation : sa place dans les programmes scolaires du secondaire et les possibilités de mises en œuvre

Tout d'abord, il convient d'entrevoir la place de Sparte et de son éducation au sein des programmes scolaires du secondaire, afin de considérer les possibilités de mises en œuvre lors d'un enseignement.

a. Une cité absente des programmes

La cité de Sparte et plus spécifiquement l'éducation spartiate ne sont pas étudiées en tant que tel dans les programmes du secondaire. Au collège, l'histoire et la géographie suivent un enseignement thématique et chronologique. La période de l'antiquité est uniquement abordée en classe de Sixième. Les cités grecques le sont dans le thème 2 intitulé « Récits fondateurs, croyances et citoyenneté dans la Méditerranée antique au I^{er} millénaire avant J.-C. » et notamment dans la question sur « Le monde des cités grecques »²¹⁹. Cependant, Sparte n'y est jamais mentionnée. La cité n'apparaît pas dans les programmes du collège.

Au lycée, suivant un enseignement également chronologique (par classe), mais surtout thématique, seul la classe de Seconde traite de l'antiquité, à travers le thème 2, « L'invention de la citoyenneté dans le monde antique ». Mais la question portant sur le monde grec est centrée sur la cité d'Athènes : « Citoyenneté et démocratie à Athènes (Ve-IV^e siècle av. J.-C.) »²²⁰. Sparte est également absente du programme du lycée.

Mais l'absence de mention de la cité de Sparte dans les programmes implique-t-elle obligatoirement une interdiction de son évocation et de son utilisation à des fins pédagogiques ? Non car, par exemple, dans le programme de Seconde, après avoir détaillé avec les élèves qui sont les citoyens de la cité d'Athènes, on pourrait évoquer la différence d'obtention de la citoyenneté à

219 Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015

220 Bulletin officiel spécial n°4 du 29 avril 2010.

travers la cité de Sparte. S'il existe des similitudes (participation des citoyens à la défense de la cité), leurs fonctionnements divergent totalement.

La cité de Sparte et son éducation peut faire l'objet d'une utilisation pédagogique en classe de Sixième et en classe de Seconde. Cependant, elle se doit d'être évoquée uniquement en comparaison d'Athènes. Cela permet aux élèves de comprendre que le modèle athénien n'est pas représentatif du monde grec antique.

b. Sparte et son institution éducative : une mise en relation possible en Enseignement Morale et Civique (EMC)

L'éducation à Sparte et notamment l'*agôgè* se prêtent bien à une mise en relation avec le programme de l'Enseignement Morale et Civique. La particularité eugénique du système éducatif et son questionnement peut participer à développer et faire acquérir aux élèves une conscience morale permettant de comprendre, de respecter et de partager des valeurs humanistes de solidarité, de respect et de responsabilité²²¹.

Il est possible pour le cycle 3 (Annexe 1), afin de travailler sur « le jugement : penser par soi-même et avec les autres », et notamment pour « différencier son intérêt particulier de l'intérêt général, d'organiser par exemple un dilemme moral sur la vie privée et la vie publique à travers l'exemple de l'eugénisme Spartiate »²²². Le dilemme propose aux élèves deux issues sans que l'une ou l'autre ne soit ni bonne ni juste. L'objectif est de leur apprendre à juger par eux-mêmes en étant capable de fournir une prise de parole argumentée. L'activité orale devra permettre aux élèves de comprendre la complexité de certaines questions.

On pourrait sur ce même sujet organiser un débat, une pratique qui facilite la construction du jugement moral et civique de l'élève²²³. La classe pourrait être divisée en deux groupes, l'un défendant les intérêts de l'État et l'autre au contraire l'intérêt de la famille contre l'intrusion et le modèle eugénique de Sparte. L'objectif sera de permettre aux élèves de formuler des prises de positions en argumentant leurs réponses, encadré par l'enseignant qui fera office de juge. L'enseignant pourrait se présenter sous les traits de Lycurgue, hésitant sur son choix concernant

221 <http://eduscol.education.fr/pid34730-cid92403/l-emc-principes-et-objectifs.html> consultée le 15 avril 2018.

222 Bulletin officiel du Programme d'enseignement moral et civique, sur l'École élémentaire et collège, de 2015.

223 <http://eduscol.education.fr/pid34730-cid92404/methodes-et-demarches.html> consultée le 15 avril 2018.

l'éducation des enfants. Les deux groupes devront chercher par leurs arguments à convaincre le législateur.

Il est également possible d'utiliser l'éducation Spartiate pour le cycle 4 (Annexe 2), « le jugement : penser par soi-même et avec les autres » afin de « développer les aptitudes à la réflexion critique, en recherchant les critères des jugements moraux, en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté »²²⁴. Cela peut être envisagé pour travailler sur « les dimensions de l'égalité, distinguer une inégalité d'une discrimination ». Dans un débat, l'enseignant pourrait poser la question suivant à une classe : « Est-ce que le système éducatif spartiate est égalitaire, ou au contraire facteur d'inégalité ? »

L'*agôgè* spartiate peut être évoquée en Enseignement Morale et Civique afin de travailler sur des questions comme l'égalité et l'inégalité, pour permettre aux élèves d'acquérir une conscience morale.

2. Quels outils peut-on utiliser en classe afin d'évoquer l'éducation spartiate ?

Afin d'évoquer l'éducation spartiate au collège ou au lycée, nous disposons de plusieurs outils pédagogiques que nous pouvons exploiter en classe de Sixième et de Seconde.

a. Les manuels scolaires

Le premier support d'enseignement disponible dans les établissements scolaires publics de France à la fois aux enseignants et aux élèves reste les manuels scolaires. Ils sont des outils indispensables de la mise en œuvre des programmes²²⁵. Mais quelle est la place de Sparte dans les manuels ? Nous avons regardé dans cinq éditions de manuels différents d'histoire, géographie et enseignement moral et civique de Sixième, daté de 2016, en accord avec les nouveaux programmes institués la même année, si Sparte est évoquée, comment et si cela nous permet de l'envisager comme support d'un enseignement sur l'*agôgè*.

224 Bulletin officiel du Programme d'enseignement moral et civique, sur l'École élémentaire et collège, de 2015.

225 LEROY M., *Les manuels scolaires : situation et perspectives*, Rapport n° 2012-036, mars 2012, p. 7.

Dans le manuel de Sixième aux éditions Bordas²²⁶, Sparte n'est mentionnée qu'une seule fois, lorsqu'elle est localisée à la page 55 sur une carte à l'échelle régionale du « Monde des cités grecques au Ier millénaire av. J.-C. ». Autrement, elle n'est jamais mentionnée. La cité de Sparte est localisée spatialement dans chacun des manuels que nous avons consulté : aux pages 58, 59 et 64 aux éditions Belin²²⁷ ; pages 59, 61 et 72 aux éditions Hachette éducation²²⁸ ; pages 71 et 85 chez Hatier²²⁹ et à la page 64 chez Nathan²³⁰. Sparte est toujours repérée spatialement avec les autres cités grecques, soit à l'échelle de la Méditerranée, soit à celle de la Grèce, mais cela ne suffit pas à l'utiliser pour évoquer l'*agôgè*.

La plupart des manuels évoque également Sparte à propos de la guerre du Péloponnèse, comme l'édition Belin qui évoque sous la forme d'une leçon à la page 64 que : « La rivalité entre les cités les amène à se faire la guerre. A la fin du Ve siècle avant J.-C., la longue guerre du Péloponnèse oppose Athènes et Sparte, et leurs alliés respectifs ». Une phrase similaire est également présente dans les manuels Hachette éducation (page 70), Hatier (page 72) et Nathan (page 76). La cité est donc presque exclusivement localisée et évoquée dans le cadre de la guerre du Péloponnèse (431 à 404 av. J.-C.) qui l'opposa à Athènes. Ses institutions ne sont jamais évoquées et les manuels ne présentent aucun outil susceptible d'être utilisable afin de mentionner Sparte autrement que par la guerre.

Cependant, le manuel Hachette éducation se démarque des autres en évoquant davantage Sparte. La page 60 présente, afin de découvrir les cités grecques, un plan de Sparte au Ve siècle av. J.-C. délimité par une enceinte fortifiée avec, *intra muros*, l'Acropole, l'Agora, et les Temples d'Athéna, d'Artémis et de Poséidon. Ce croquis est tiré de *Sparte, Géographie, mythes et histoire*²³¹, écrit par deux spécialistes de la cité J. Christien et F. Ruzé. Il permet aux élèves de dégager des éléments urbanistiques communs entre Sparte et Athènes amenant à la réalisation d'un schéma accompagner du texte de synthèse suivant : « La cité grecque est composée d'une ville, protégée par son mur d'enceinte, et de la campagne environnante. Au cœur de la ville, on trouve l'agora et l'acropole avec le temple de la divinité protectrice de la cité ». Néanmoins, cette comparaison ne permet guère d'amener à évoquer l'éducation particulière de Sparte.

226 HENRY S., dir. *Histoire Géographie, Enseignement moral et civique, 6e, cycle 3*, Bordas, 2016.

227 CHAUDRON E., dir., *Histoire Géographie, Enseignement moral et civique, 6e, cycle 3*, Belin, 2016.

228 PLAZA N., VAUTIER S., dir., *Histoire Géographie EMC, cycle 3, 6e*, Hachette éducation, 2016.

229 IVERNEL M., VILLEMAGNE B., dir., *Histoire Géographie, EMC, 6e, cycle 3*, Hatier, 2016.

230 COTE S., HAZARD-TOURILLON A.-M., dir., *Histoire Géographie, Enseignement moral et civique, 6e, cycle 3*, Nathan, 2016.

231 CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Géographie...*

La seule passerelle qui nous semble possible, afin d'évoquer Sparte et son système éducatif en comparaison de celui d'Athènes, nous semble le tableau de la page 70 (Annexe 1) intitulé « Les régimes politiques des cités grecques au Ve siècle av. J.-C. ». Il oppose l'oligarchie de Sparte où le « gouvernement d'un petit nombre de citoyen » à la démocratie d'Athènes où le « gouvernement est exercée par la communauté des citoyens ». On peut alors évoquer auprès des élèves la différences d'accès à la citoyenneté entre les deux cités, et ainsi nous permettre de traiter, même partiellement, l'*agôgè* spartiate obligatoire afin de devenir un citoyen de plein droit.

Dans les cinq manuels de Sixième évoqués, Sparte et notamment son éducation ne sont jamais mentionnées directement. Ils ne sont pas les plus pertinents dans le cadre d'une transmission historique concernant l'*agôgè*. Toutefois, à l'heure de la révolution numérique, l'enseignant dispose d'une multitude de supports afin de personnaliser son enseignement, comme les outils audiovisuels.

b. Les supports audiovisuels

Il est possible d'utiliser des supports audiovisuels avec les élèves concernant la cité de Sparte et notamment sur son institution éducative. Ces outils ont la particularité d'être une pratique culturelle courante auprès des élèves.

L'éducation à l'audiovisuel et au cinéma contribue également à l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences et de culture que chaque élève doit maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire, et notamment aux méthodes et outils pour apprendre.

1. Les documentaires

Les documentaires sont de bons supports que l'on peut utiliser en classe. Ils présentent la particularité d'avoir été réalisés afin de présenter des faits les plus authentiques possibles.

Concernant l'éducation spartiate, le documentaire intitulé « Les Spartiates » tiré de *Documentaire histoire* et daté de 2015, pourrait, par exemple, être utilisé en classe de Sixième, dans le Thème 2 « Récits fondateurs, croyances et citoyenneté dans la Méditerranée antique au Ier millénaire avant J.-C. », dans la question sur « Le monde des cités grecques »²³². L'extrait du documentaire, entre 11 et 13 minutes, représentant l'*agôgè* peut être examiné pour observer la différence d'accès à la

232 Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015.

citoyenneté entre Sparte et Athènes. Dans la cité démocratique de l'Attique, pour prétendre à la citoyenneté, le jeune grec doit passer un « service militaire »²³³ appelé éphébie qui dure 2 ans²³⁴. Néanmoins cette formation est plus courte que l'*agôgè* spartiate. Cette comparaison entre les deux grandes cités antiques permet aux élèves de comprendre que les institutions d'Athènes n'étaient pas partagées par l'ensemble des autres cités grecques.

On pourrait également utiliser cet extrait pour une classe de Seconde général et technologique, dans le thème 2 intitulé « L'invention de la citoyenneté dans le monde antique » avec la question concernant « Citoyenneté et démocratie à Athènes (Ve-IVe siècle av. J.-C.) »²³⁵. L'extrait pourrait être travaillé afin de montrer la différence entre l'institution éducative spartiate et celle d'Athènes, leurs fonctionnements, ainsi que les idées politiques qui s'en dégagent. Celui-ci nous permet d'évoquer comme pour la classe de Sixième, les différences de modalités pour l'accès à la citoyenneté.

Cependant, il convient de ne pas oublier que « le documentaire n'est pas toujours le meilleur document » et que « n'est pas toujours éducatif le film qu'on pense »²³⁶. Cependant, un documentaire comme « Les Spartiates » contenant des interviews d'historiens comme A. Powell, fondateur du congrès, The International Sparta Seminar en 1987, ou encore V-D. Hanson, spécialiste de la guerre en Grèce antique²³⁷ dénote une qualité concernant la réalité historique des faits évoqués. L'intervention de tels spécialistes ne se retrouve pas toujours dans le cinéma, qui, afin de présenter un divertissement qui plaira à un maximum de spectateur, passe sous silence certains faits fondamentaux, jugés peu utiles pour l'histoire présentée.

2. Un exemple de support cinématographique : 300.

Concernant l'art cinématographique, le film le plus récent traitant, même marginalement, de l'*agôgè* est 300, réalisé par Z. Snyder sorti en 2006. Il est intéressant de voir la place et la pertinence historique que le cinéma accorde à l'éducation spartiate.

233 VIDAL-NAQUET P., « Le chasseur noir et l'origine de l'éphébie athénienne », dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 23, n°5, 1968, p. 947.

234 ARISTOTE, *Constitution...*, 42.

235 Bulletin officiel spécial n°4 du 29 avril 2010

236 JACQUINOT G., « Le Documentaire, une fiction (pas) comme les autres », dans *Cinéma*, 4, 2, p. 63.

237 HANSON V. D., *Le modèle occidental de la guerre : La bataille d'infanterie dans la Grèce classique*, Les Belles lettres, 2001, ou encore son ouvrage sur *Les guerres grecques, 1400-146 av. J.-C.*, Autrement, 2000 ainsi que *La guerre du Péloponnèse*, Flammarion, 2008.

Tout d'abord, il convient de préciser que le film est classé par la Commission de classification des œuvres cinématographiques comme étant interdit aux moins de 12 ans. Dans le cadre d'une projection dans un établissement scolaire public de France, il n'est pas envisageable de le projeter auprès d'élèves dont l'âge est inférieur à l'interdiction. Ce film ne peut donc pas être visualisé avec des élèves de Sixième, seule classe au collège traitant de la période antique et permettant un rattachement du programme avec la cité de Sparte. Théoriquement, il doit pouvoir l'être avec des élèves de Seconde. Cependant, il nous semble important de nous interroger sur la pertinence historique de ce film.

De Sparte et de l'image de son éducation, le film 300 en a une vision quelque peu déformée. Le narrateur nous explique que l'enfant ne verra plus sa famille à partir de 7 ans, et qu'il sera soumis à l'*agôgè*, « à coups de bâton et de fouet, le garçon fut puni afin qu'il n'apprenne à manifester ni souffrance ni pitié »²³⁸. Le film nous montre des enfants privés de nourriture, qui se font fouetter, se battre et même s'entre-tuent. Il est également dit que l'institution a plus de 300 ans. Le réalisateur inscrit donc l'*agôgè* au VIII^e siècle av. J.-C., alors qu'en réalité, l'institution telle qu'elle est présentée dans le film prend sa forme définitive autour du IV^e siècle av. J.-C.. Le film 300 fait preuve d'un premier anachronisme. Vers l'âge de dix ans, le jeune Spartiate part en initiation, ce qui correspond vraisemblablement à la *cryptie*. Cependant, celle-ci est bien plus complexe (voir précédemment) et il est peu probable qu'un enfant aussi jeune soit exhorté à cette épreuve. De plus l'*agôgè* est présentée dans le film comme une sorte d'arène où la violence est la mort dominant. Il est vrai que les enfants apprenaient à se battre, mais pas uniquement : le film occulte totalement le côté éducatif de l'institution et se concentre uniquement sur une éducation qui symbolise l'armée de métier, des soldats puissants uniquement formés à la guerre et à tuer. Il n'est jamais fait mention de la pédérastie, totalement gommée au profit d'une image uniquement guerrière et virile de Sparte. Pour servir sa thèse, Z. Snyder a opéré une sélection dans les institutions spartiates antiques et a ainsi effacé certains traits qu'il n'a pas jugé indispensables pour la réalisation de son film.

Globalement, c'est une vision faussée que nous livre le film sur l'une des institutions les plus importantes de Sparte. En définitif, il semble plus pertinent d'utiliser un documentaire comme « Les Spartiates » afin de présenter son éducation. Le film 300 présente une *agôgè* uniquement centrée sur la violence, ne permettant pas de la présenter à des élèves par l'ensemble de ses traits. Cependant, la liberté pédagogique de l'enseignant lui offre la possibilité de choisir ce film. Il faudrait néanmoins nuancer en amont de la projection, l'absence de réalité historique.

238 SNYDER Z., 300, 2006.

c. La bande dessinée

On notera que le film 300 est un certain nombre de ses scènes sont inspirées de la bande dessinée parue en 1998 de F. Miller aux éditions Dark Horse Comics. Il est possible d'utiliser, par exemple, en classe de Sixième, un extrait de la bande dessinée, qui évoque « l'initiation » du jeune Spartiate (Annexe 3). Toujours afin d'évoquer les différences entre le système éducatif de Sparte et d'Athènes, et ainsi l'accès à la citoyenneté, l'image suivante serait projetée au tableau. Nous nous interrogerons principalement sur les phrases suivantes : « C'était son initiation. Dans la nature sauvage. Il reviendrait Spartiate... ou ne reviendrait pas ». Le récit concernant « l'initiation » de Léonidas fait clairement allusion à la *cryptie*. Si nous pouvons, comme nous l'avons fait pour le film porter un regard critique sur l'âge que semble avoir le jeune Léonidas dans l'épreuve, la finalité de celle-ci ne laisse pas de doute : soit il réussit et devient un Spartiate, soit il échoue et la mort l'attend. La *cryptie* apparaît comme indispensable afin de devenir un citoyen de Sparte, un Spartiate. Cet extrait me semble un bon exemple de la manière dont l'*agôgè* Spartiate peut être utilisée en cours lors d'une comparaison avec le système athénien.

Toutefois, il convient de poser, comme pour les supports audiovisuels, la question de la pertinence de son utilisation. Cette bande dessinée de fiction historique utilise « l'effet d'histoire »²³⁹, à savoir la mise en œuvre d'une fiction sur fond de documentaire censé accréditer la valeur historique du contenu narratif. Elle utilise des faits historiques afin de crédibiliser son histoire. Mais celle-ci peut-elle être considérée comme un témoignage historique judicieux ? Si l'on utilise uniquement un extrait de la bande dessinée, un passage précis comme celui présenté, en justifiant auprès des élèves son application d'illustration, afin de comparer les deux institutions éducatives que sont celle de Sparte et d'Athènes, elle peut être un témoignage illustratif pertinent pédagogiquement auprès d'une classe de Sixième. La bande dessinée est un support visuel bienséant, si elle est utilisée de manière précise et avec prudence.

L'éducation spartiate peut être évoquée par l'enseignant au collège et au lycée.

239 MITTERAND O., CIMENT G., *L'Histoire... par la bande. Bande dessinée, histoire et pédagogie*, Syros, 1993.

Dans les programmes d'histoires, elle n'est jamais étudiée en tant que telle. Cependant, elle peut être envisagée afin de comparer l'institution éducative de Sparte à celle d'Athènes, afin de souligner l'originalité de la cité démocratique. La cité est peu évoquée dans les manuels scolaires mais l'enseignant dispose d'un grand nombre de supports possible à son étude, comme par exemple un documentaire, un film ou une bande dessinée.

Sparte peut également servir de support à l'enseignement moral et civique afin de permettre aux élèves de développer une conscience civique, par la mise en place de débats et de dilemmes moraux. Par exemple, l'activité peut amener les élèves à questionner la place de l'État dans la vie privée des individus.

Néanmoins, il semble peu envisageable d'analyser en profondeur la place de la famille au sein du processus éducatif de l'*agôgè* avec des élèves, voir de la comparer avec la place que tient la famille dans l'éducation des enfants à Athènes.

Conclusion

Xénophon²⁴⁰ et Plutarque²⁴¹ sont nos deux principales sources afin d'étudier le système éducatif spartiate à l'époque classique, appelé *agogè*.

A Sparte, on ne peut envisager d'être un citoyen sans être un soldat. Pour obtenir le statut de Spartiate, l'individu doit avoir reçu l'éducation collective, obligatoire et organisée par la cité. Il doit aussi participer aux *syssities* et posséder un domaine. C'est la formation militaire de la jeunesse qui fait la force de Sparte. Celle-ci est organisée par la politique eugénique de l'État qui vise à former une communauté de l'excellence. La priorité de l'*agôgè* est l'éducation physique et le conditionnement du corps mais la lecture, l'écriture et la musique sont également enseignées. L'échec n'est pas admis. Le futur hoplite doit apprendre l'obéissance, la discipline et l'émulation afin de toujours aspirer à devenir le meilleur. Dans l'idéologie spartiate, un soldat préfère mourir plutôt que de se rendre, c'est pourquoi tout le système de Sparte repose sur la sélection des meilleurs.

Mais au sein de cette éducation, la cité prend une part dominante, à l'instar du pouvoir décisionnelle familiale présent dans les autres cités grecques. La forte intervention institutionnelle attribuée à Lycurgue, au sein de l'*oikos* familiale, crée une forme de solidarité civique supérieure au lien sanguin. La cité peut être envisagée comme un immense *oikos* ou chaque Spartiate en un enfant. L'intérêt de la communauté prime sur l'individualisme. Mais contrairement aux écrits de Plutarque et Xénophon, imprégnés du « mirage spartiate »²⁴², il est peu probable que la famille ait été absente du long processus éducatif mise en place par Sparte. Même si elle semble en retrait par rapport à la cité, actrice d'une forme de désolidarisation familiale envers la communauté, les liens familiaux subsistent. Si l'on tend à considérer l'hypothétique idéal d'un seul et unique *oikos* spartiate, la famille est au centre même du modèle éducatif de Sparte, où chaque *homoios* est un père et chaque enfant un fils.

La particularité de ce système éducatif peut faire l'objet d'une utilisation pédagogique dans les établissements scolaires du Secondaire : en histoire afin de souligner le modèle de la cité d'Athènes en la comparant à Sparte ainsi qu'en Éducation civique et morale pour permettre aux élèves de développer un esprit critique civique. Pour cela, l'enseignant dispose de plusieurs outils

240 XÉNOPHON, *La République*...

241 PLUTARQUE, *Vie*...

242 OLLIER F., *Le Mirage*...

pédagogiques intéressants et originaux, comme le documentaire ou la bande dessinée présentés dans ce mémoire.

Dès le IV^e siècle, la cité de Sparte suscita l'admiration de ses contemporains, comme en témoigne les écrits des auteurs antiques. Aujourd'hui encore, en 2018, l'image de la Sparte antique est véhiculée par les médias autour de sa violente éducation²⁴³. Touchant un nombre plus important de spectateurs que les lectures historiques et scientifiques, une grande partie de la population serait donc touchée par le « mirage spartiate » ?

243 Voir développement concernant le film *300* de Snyder.

Bibliographie:

1. Sources

- ARISTOTE, *Constitution d'Athènes*.
- ARISTOTE, *Politique*.
- CONDILLAC, *Histoire Ancienne*.
- PLATON, *Lois*.
- PLATON, *Protagoras*.
- PLUTARQUE, *Vie de Lycurgue*.
- THUCYDIDE, *Œuvres*.
- XÉNOPHON, *La République des Lacédémoniens*.

2. Ouvrages généraux

- BIRGALIAS Nikos, *L'Odyssée de l'éducation spartiate*, Historical Publications St. D. Basilopoulos, Athènes, 1999.
- BRUN P., *Le monde grec à l'époque classique, 500-323 av. J.-C.*, U:Histoire, 2016.
- CARTELET N., *Aux origines de la pédérastie. Petites et grandes histoires homosexuelles de l'Antiquité grecque*, Paris, La Musardine, 2016.
- CHRIMES-ATKINSON K., *Ancient Sparta*, Manchester, 1949.
- CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Géographie, mythes et histoire*, Armand Colin, 2007.
- CHRISTIEN J., RUZÉ F., *Sparte, Histoire, mythes et géographie*, Armand Colin, 2017.
- DAMET A., MOREAU P., *Famille & Société, dans le monde grec et en Italie du Ve s. av. J.-C. Au IIe s. av. J.-C.*, Armand Colin, 2017.
- EHRENBERT V., *Neugründer des Staates*, München, 1925.
- FINLEY M., « Sparte et la société spartiate », *Économie et société en Grèce ancienne*, Seuil, coll. « Points Histoire », Paris, 1997.
- KENNEL N.M., *The Gymnasium of Virtue. Education and Culture in Ancient Sparta*, The University of North Carolina Press, 1995.
- LEGRAS B., *Éducation et culture dans le monde grec, VIIIe siècle av. J.-C. - IVe siècle ap. J.-C.*, Armand Colin, Paris, 2002.

- LÉVY E., *Sparte : histoire politique et sociale jusqu'à la conquête romaine*, éditions du Seuil « Points Histoire », 2003.
- JEANMAIRE H., *Couroi et Courètes, Essai sur l'éducation spartiate et sur les rites d'adolescence dans l'antiquité hellénique*, Thèse Bibliothèque universitaire Lille, 1939.
- KOECHLY H., *Cryptia, De Lacedæmoniorum cryptia commentatio*, Leipzig, 1835.
- MARROU H-I., *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, tome 1 (« Le monde grec »), Seuil, coll. « Points Histoire », Paris, 1948.
- MITTERAND O., CIMENT G., *L'Histoire... par la bande. Bande dessinée, histoire et pédagogie*, Syros, 1993.
- OLLIER F., *Le Mirage spartiate*, Paris, 1933.
- ROUSSEL P., *Sparte*, Editions E. De Boccard, Paris, 1960.

3. Études

- BATAILLE J., « Etude sur la Kryptie », dans *Presses Universitaire de Corse*, Editions Anima, 2015.
- BIRGALIAS N., « La cohésion sociale à Sparte au IV^e siècle », dans *Dialogues d'histoire ancienne. Supplément n°11*, 2014. Sparte hellénistique, IV^e-III^e siècles avant notre ère, Actes de la table ronde organisée à Paris les 6 et 7 avril 2012. p. 13-21.
- CHRISTIEN J., « Les temps d'une vie. Sparte, une société à classe d'âge », dans *Mètis. Anthropologie des mondes grecs anciens*, 12, 1997, p. 45-79.
- CHRISTIEN J., « Les bâtards Spartiates », dans *Mélanges Pierre Lévêque*, Tome 7 : Anthropologie et société, Besançon : Université de Franche-Comté, 1993. p. 33-40.
- COUVENHES J-C., « Les *kryptoi* spartiates », dans *Dialogues d'histoire ancienne. Supplément n°11*, 2014. Sparte hellénistique, IV^e-III^e siècles avant notre ère, Actes de la table ronde organisée à Paris les 6 et 7 avril 2012. p. 45-76.
- DASEN V., « Naissance et petite enfance dans le monde grec », dans *Thesaurus Cultus et Rituum Antiquorum (ThesCRA)*, VI, 2011, p. 1-8.
- DUCAT J., « Le mépris des Hilotes », dans *Annales Économies Sociétés Civilisations*, 29, 1975, p. 1451-1464.
- DUCAT J. « L'enfant Spartiate et le renardeau », dans *Revue des Études Grecques*, tome 117, janvier-juin 2004, p. 125-140.
- FLACELIÈRE R., *Plutarque, Vies, Tome 1*, Paris, Les belles lettres, 2003.

- FLACELIÈRE R., « Den Boer W., *Laconian Studies*, 1954 », dans *Revue des Études Anciennes*, 57, 1955, n°3-4, p. 370-373.
- GIRARD Paul, article « Krypteia » dans Charles Daremberg et Edmond Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, Paris, 1892, p 871-873.
- JACQUINOT G., « Le Documentaire, une fiction (pas) comme les autres », dans *Cinémas*, 4, 2, p. 61-81.
- JEANMAIRE H., « La cryptie lacédémonienne », dans *Revue des Études Grecques*, tome 26, fascicule 117, 1913. p. 121-150.
- LATZARUS B. *Plutarque, Vies parallèles, Tome I*, Classiques Garnier, 1950.
- LEGRAS B., « Violence ou douceur. Les normes éducatives dans les sociétés grecque et romaine », dans *Histoire de l'éducation*, ENS Éditions, n°118, avril-juin 2008, p. 11-34.
- LEROY M., *Les manuels scolaires : situation et perspectives*, Rapport n° 2012-036, mars 2012.
- MARROU H-I., « Les classes d'âge de la jeunesse spartiate », dans *Revue des Études Anciennes*, 1946, 48-3-4, p. 216-230.
- MEULDER M., « La date et la cohérence de la République des Lacédémoniens de Xénophon », dans *L'Antiquité Classique*, 58, 1989, p. 71-87.
- OLLIER F., *Xénophon, La République des Lacédémoniens*, Paris, 1934.
- PARADISO A., « Le corps Spartiate », dans *Communications*, 61, 1996, p. 113-124.
- PERENTIDIS S., « Réflexions sur la polyandrie à Sparte dans l'Antiquité », dans *Revue historique de droit français et étranger*, 75, 1997, p. 7-31.
- PIERRON A., *Plutarque, Les Vies des hommes illustres. Tome troisième : Vie de Lycurgue*, Paris, Charpentier, 1853.
- QUANTIN J-L., « Traduire Plutarque d'Amyot à Ricard », dans *Histoire, économie & société*, 1988, 7-2, p. 243-259.
- RICARD D., *Plutarque, Les Vies des hommes illustres, Tome 2*, Paris, 1829.
- ROBESPIERRE M., *Rapport fait au nom du comité de salut public, sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales*. Séance du 18 floréal l'an seconde de la République française, une et indivisible, Paris, Prévot libraire, 1831.
- ROUSSEL P. « L'exposition des enfants à Sparte », dans *Revue des Études Anciennes*. Tome 45, 1943, n°1-2. p. 5-17.

- VIDAL-NAQUET P., « Le chasseur noir et l'origine de l'éphébie athénienne », dans *Annales Économiques Sociétés Civilisations*, 23, n°5, 1968, p. 947-964.

4. Sources numériques et pédagogiques

a. Bande dessinée

- Frank Miller, *300*, Dark Horse Comics, 1998

b. Bulletins Officiels

- Bulletin officiel spécial n°4 du 29 avril 2010.
- Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015
- Bulletin officiel du Programme d'enseignement moral et civique, sur l'École élémentaire et collège, de 2015.

c. Filmographie

- Documentaire Histoire, *Les Spartiates*, 2015.
- SNYDER Z., *300*, 2006.

d. Interview

- Radio-Canada, *Archéologie : Pas d'infanticide chez les Spartiates*, 12 décembre 2007.

e. Manuels scolaires

- CHAUDRON E., dir., *Histoire Géographie, Enseignement moral et civique, 6e, cycle 3*, Belin, 2016.
- COTE S., HAZARD-TOURILLON A-M., dir., *Histoire Géographie, Enseignement moral et civique, 6e, cycle 3*, Nathan, 2016.
- HENRY S., dir. *Histoire Géographie, Enseignement moral et civique, 6e, cycle 3*, Bordas, 2016.
- IVERNEL M., VILLEMAGNE B., dir., *Histoire Géographie, EMC, 6e, cycle 3*, Hatier, 2016.

- PLAZA N., VAUTIER S., dir., *Histoire Géographie EMC, cycle 3, 6e*, Hachette éducation, 2016.

f. Site internet

- www.eduscol.education.fr

Annexe :

Les régimes politiques des citées grecques au V^e siècle av. J.-C.

Nom du régime	Définition
Tyrannie	Le gouvernement d'un seul homme prend le pouvoir par la force (ex. : Syracuse).
Oligarchie	Le gouvernement d'un petit nombre de citoyens (ex. : Sparte, Corinthe).
Démocratie	Le gouvernement est exercée par la communauté des citoyens (ex. : Athènes).

Annexe 1 : PLAZA N., VAUTIER S., dir., Histoire Géographie EMC, cycle 3, 6e, Hachette éducation, 2016, p. 70.

Le jugement : penser par soi-même et avec les autres

Objectifs de formation

1. Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux ; en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté.
2. Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
1/d- Prendre conscience des enjeux civiques de l'usage de l'informatique et de l'Internet et adopter une attitude critique face aux résultats obtenus.	- Le jugement critique : traitement de l'information et éducation aux médias - Responsabilisation à l'usage du numérique en lien avec la charte d'usage des TuiC.	- Entraînement à l'argumentation et au débat argumenté : maîtrise de la langue, maîtrise des connecteurs et du lexique. - Exercices de clarification des valeurs du point de vue de l'intérêt général et du sien propre.
2/- Distinguer son intérêt personnel de l'intérêt collectif.	- La notion de bien commun dans la classe, l'école et la société. - Les valeurs personnelles et collectives. - Valeurs et institutions : la devise de la République (Liberté, Égalité, Fraternité). - Le sens républicain de la nation. - Les libertés fondamentales. - La laïcité. - Les valeurs de l'Union européenne.	- Réflexion sur l'intérêt général et l'intérêt particulier à partir de récits mettant en scène des héros de la littérature, de l'histoire ou de la mythologie. - Place et rôle de certaines personnalités, hommes ou femmes, dans l'histoire. - Travail sur une version adaptée à l'âge des élèves de la Charte de la laïcité.

Annexe 2 : Bulletin officiel du Programme d'enseignement moral et civique, sur l'École élémentaire et collège, de 2015, cycle 3.

Le jugement : penser par soi-même et avec les autres

Objectifs de formation

1. Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux ; en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté.

2. Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
1/a - Expliquer les différentes dimensions de l'égalité, distinguer une inégalité d'une discrimination.	- Les différentes dimensions de l'égalité. - Les différentes formes de discrimination (raciales, antisémites, religieuses, xénophobes, sexistes, homophobes...).	- Étude de l'influence des sondages d'opinion dans le débat public. - La question des médias : dans le cadre de la Semaine de la presse, mener une réflexion sur la place et la diversité des médias dans la vie sociale et politique, sur les enjeux de la liberté de la presse.

Annexe 3 : Bulletin officiel du Programme d'enseignement moral et civique, sur l'École élémentaire et collège, de 2015, cycle 4.



Annexe 4 : Frank Miller, 300, Dark Horse Comics, 1998

Résumé du mémoire :

L'*agôgè*, désigne le système éducatif antique spartiate. Au Ve et au IVe siècle av. J.-C., cette éducation est obligatoire, collective et organisée par la cité. Sparte forme les jeunes enfants à devenir, non seulement, des citoyens et des hoplites, mais cherche à former une communauté de l'excellence. Nulle part ailleurs, dans le monde Grec, l'emprise de l'État ne commence si tôt et n'est si absolue. Mais quelle place, la primauté décisionnelle de la cité dans l'éducation du jeune Spartiate, laisse-t-elle à la cellule familiale ?

Afin de comprendre la place de la famille au sein du processus éducatif de l'*agôgè*, nous nous sommes demandé si il était possible de considérer l'éducation spartiate comme une forme de cellule sociale solidaire civique se substituant à la famille, ou si au contraire, l'*agôgè* était une institution complémentaire à la famille. De plus, le système éducatif particulier de Sparte n'est-il par un facteur de désolidarisation familiale au profit de la cité ? L'objectif eugénique de la cité de Sparte engendrait-il une valorisation de l'État au détriment de la communauté familiale ? Peut-on considérer Sparte comme une communauté familiale ?

Cette étude a été réalisée afin d'apporter une contribution à la recherche historique par un ensemble de réflexions pour souligner le lien entre la famille et l'*agôgè*.

Mots-clés (au moins 3) :

Sparte, éducation, agôgè, famille.